



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

de la Commission Locale de L'eau
du SAGE Layon Aubance Louets et
du Syndicat Layon Aubance Louets

2018

EDITO



MOT DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS ET DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE LAYON AUBANCE LOUETS



Au travers de ce rapport d'activité 2018, vous allez découvrir dans un premier temps le territoire, la vie et l'organisation du SAGE Layon Aubance Louets, ensuite le fonctionnement du Syndicat Layon Aubance Louets.

Pour le SAGE, la Commission Locale de l'Eau a construit un projet de territoire (45 communes et 7 intercommunalités) qui fixe pour 6 ans des objectifs généraux d'utilisation, de protection et de mise en valeur de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques. Deux dossiers encadrent ce projet : le PAGD (Plan d'Aménagement de de Gestion Durable) et le Règlement.

Au sein de ces documents administratifs, différentes thématiques sont prises en considération : l'état des masses d'eau, les richesses naturelles et les activités socio-économiques.

Le Syndicat Layon Aubance Louets œuvre sur les mêmes bassins hydrographiques. Les élus en charge assument la responsabilité de commissions géographiques ou thématiques. Le budget consommé est affecté aux actions opérationnelles définies par le projet de territoire.

Différents financements permettent de réaliser ce programme d'actions. D'abord, un Contrat Territorial de bassin signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour une durée de cinq ans et pour un montant global d'investissement de 8 500 000 d'euros qui s'étend de 2017 à 2021.

Puis, un second contrat avec le Conseil Régional des Pays de la Loire de 3 100 000 d'euros, cette fois de 2017 à 2019.

Au fil du rapport d'activité, vous pourrez également découvrir les missions GEMAPI* que nous ont transférées les collectivités ainsi que les temps forts de chaque mois de l'année 2018.

Enfin, en dernière partie de ce document vous sont présentés différents types d'actions auprès des diverses catégories d'usagers, ainsi que les perspectives 2019.

Constamment, nous œuvrons de façon pragmatique et efficace pour la reconquête de la qualité des eaux de notre territoire, de ses milieux aquatiques et de sa biodiversité. La tâche est parfois compliquée : différents usages de l'eau peuvent être en concurrence ; le changement climatique, l'intérêt du territoire et son devenir nous obligent à la réflexion et au consensus.

Je vous invite à découvrir et à faire découvrir ce rapport d'activité 2018 ; ce document réalisé avec soin traduit, auprès des différents financeurs et de la population du territoire, l'engagement et la volonté de vos élus.

Bonne lecture.

Dominique Perdrieau

*GEMAPI : Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

SOMMAIRE

SAGE LAYON AUBANCE LOUETS

A. TERRITOIRE	4
1. DÉFINITION DU SAGE	4
2. LES CHIFFRES CLÉS	4
3. LES ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES	5
4. LES RICHESSES NATURELLES	6
5. ETAT DES MASSES D'EAU	7
B. VIE DU SAGE	8
1. HISTORIQUE	8
2. RÉVISION	8
C. ORGANISATION	9
1. LA CLE	9
2. LE BUREAU DE LA CLE	9
3. LE BUDGET	9
4. LA STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE	10
5. LES RÉUNIONS	10
- a. PLÉNIÈRES	10
- b. DU BUREAU	10
6. AVIS RENDUS PAR LA CLE ET LE BUREAU	11

SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS

A. HISTORIQUE	16
B. FONCTIONNEMENT	17
1. LES ELUS	17
2. L'ÉQUIPE	18
3. LE BUDGET	19
4. LES MISSIONS	20

CONTRATS DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE

(LES FINANCEURS)

A. 2^{ÈME} ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU CT 2017-2021	24
1. DÉFINITION	24
2. LE CT 2017-2021	24
3. LE CONTRAT POUR LA LOIRE ET SES ANNEXES	24
4. LES ELEMENTS FINANCIERS	25
B. 2^{ÈME} ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU CRVB 2017-2019	25
1. DÉFINITION	25
2. LE CRVB 2017-2019	25
3. LES ELEMENTS FINANCIERS	25
C. LES TEMPS FORTS 2018	26

LES ACTIONS

A. ENJEU 1 : GOUVERNANCE ET ORGANISATION	28
1. LES OUTILS DE COMMUNICATION	28
2. LES ANIMATIONS ET TEMPS FORTS	29
B. ENJEU 2 : QUALITÉ DES EAUX	30
1. LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES	30
2. LES DIAGNOSTICS	30
3. LES VISITES ÉCOUTES-CONSEILS	30
4. LE PROJET VILAINE	31
5. LE DIAGNOSTIC D'OPPORTUNITÉ "AB"	31
6. LA MISE À JOUR DE LA CHARTE PRESCRIPTEURS	32
7. L'ANIMATION DES JOURNÉES TECHNIQUES	32
8. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	33
C. ENJEU 3 : RÉDUIRE LES USAGES NON AGRICOLES DE PESTICIDES	34
1. LA CHARTE COLLECTIVITÉS	34
2. LA CHARTE PAYSAGISTES	35
3. LA CHARTE JARDINERIES	36
D. ENJEU 4 : GESTION ET COORDINATION DES BESOINS EN RESSOURCE EN EAU	37
1. LE BASSIN VERSANT DE L'AUBANCE AMONT	37
2. CAS DU BASSIN DU JAVOINEAU	37
E. ENJEU 5 : QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES	38
1. TRAVAUX MILIEUX AQUATIQUES	38
2. ETUDES PRÉALABLES AUX TRAVAUX	40
3. LES ZONES HUMIDES	40
F. ENJEU 6 : PRÉVENTION DES INONDATIONS	40
G. ENJEU 7 : ÉVALUATION DES ACTIONS	40
1. LE RÉSEAU DE MESURE	40
2. RÉSULTATS ET INTERPRÉTATION	41
3. DÉMARCHE COMPLÉMENTAIRE	41
4. MISE EN PLACE D'OBSERVATOIRES	42

LE SAGE LAYON AUBANCE LOUETS



A. LE TERRITOIRE

1/ Définition du SAGE

Qu'est-ce qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?

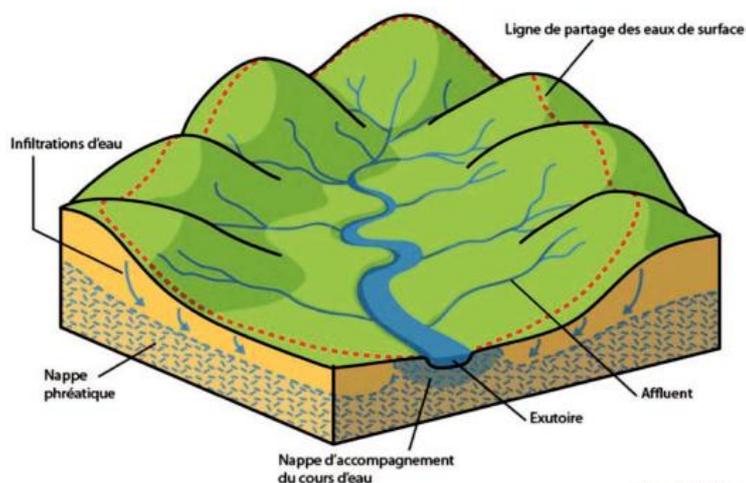
C'est un **document** traduisant un projet de territoire qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de protection et de mise en valeur de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques.

Il est élaboré de façon concertée par une Commission Locale de l'Eau (CLE), à l'échelle d'un territoire appelé « bassin versant* ».

Il est constitué de deux documents principaux :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)
- le règlement

*bassin versant : territoire où toutes les eaux convergent vers un même cours d'eau

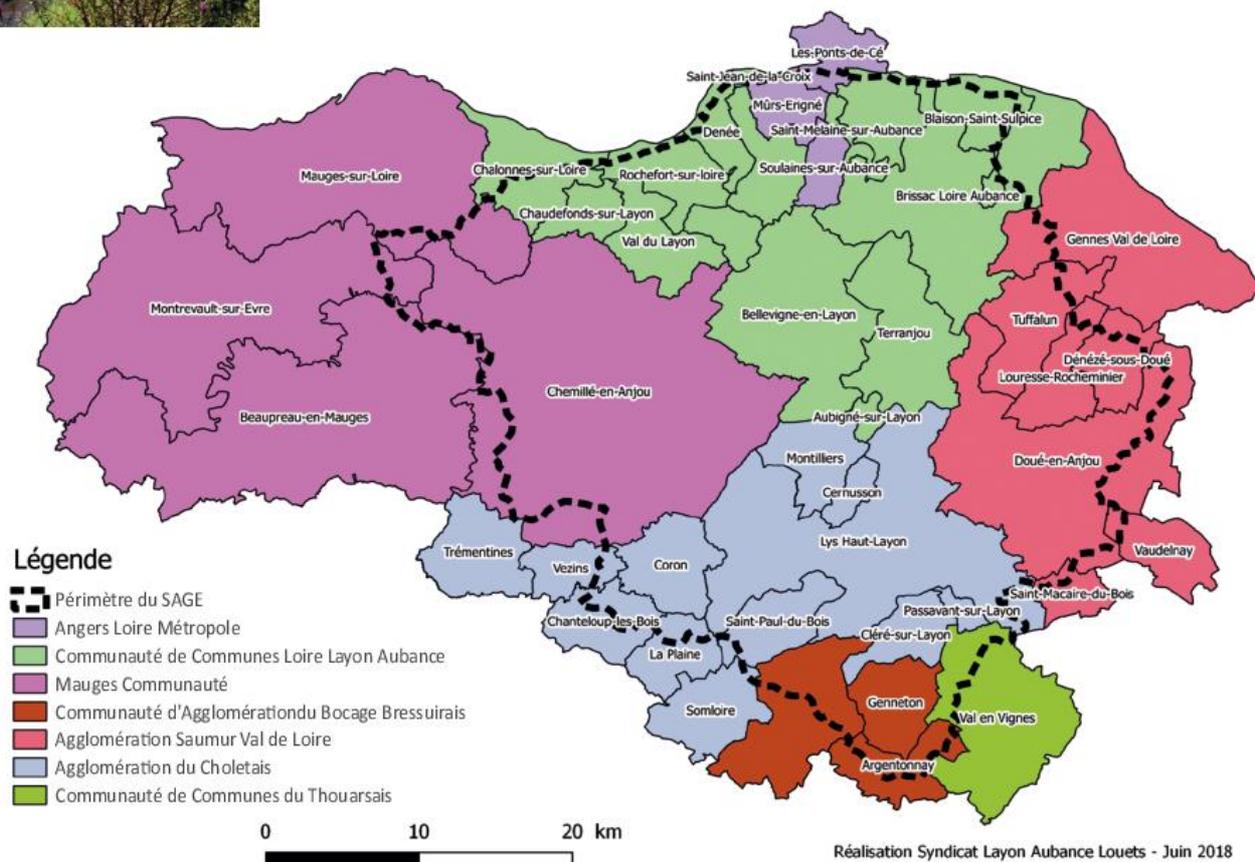


© Source Abace Nature



2/ Les chiffres clés

- **45 communes** et **7 intercommunalités**, sur **2 départements** (Maine-et-Loire et les Deux-Sèvres) et **2 régions** (Pays-de-la-Loire et Nouvelle-Aquitaine)
- Superficie de **1386 km²** et **100 000 habitants**
- **12 masses d'eau superficielles** et une partie de la masse d'eau Loire
- **1 275 km** de cours d'eau
- Une estimation d'environ **4 %** du territoire qui serait couvert par des zones humides



Réalisation Syndicat Layon Aubance Louets - Juin 2018

3/ Les activités socio-économiques



Le secteur agricole regroupe **20 %** des entreprises du territoire, deuxième secteur après les services et le commerce (**50 %** des entreprises).

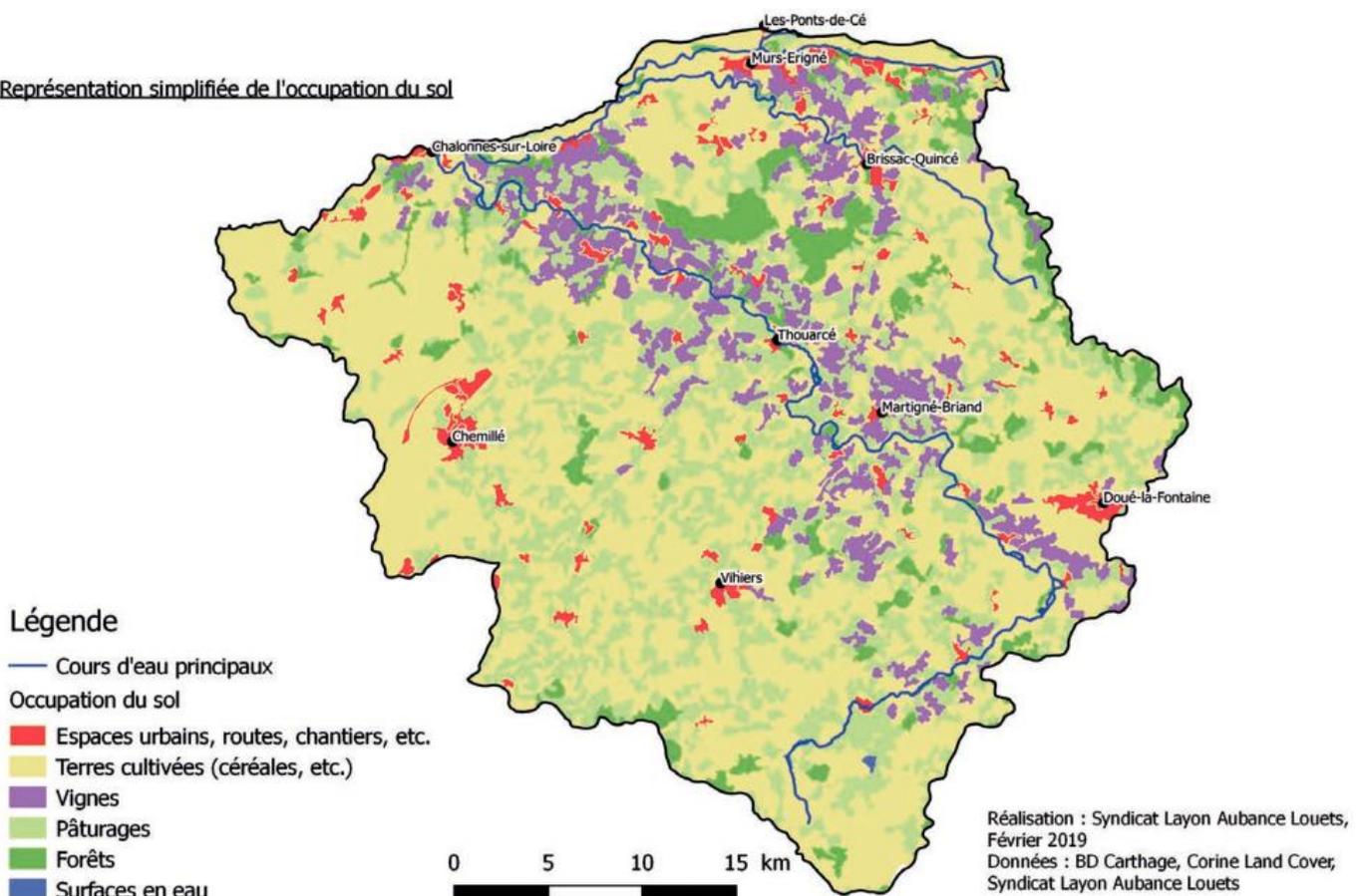
Le sol est essentiellement occupé par des **espaces agricoles** : **89 %** de la surface, contre **5 %** pour la forêt et **6 %** pour les autres espaces (villes, etc.).

Le sud et l'ouest du territoire sont des zones de bocage essentiellement tournées vers la polyculture.

A l'est, la région de Doué-en-Anjou est marquée par de grandes plaines céréalières et des cultures spécialisées (pépinières, etc.).

Les vignes sont regroupées sur un axe qui traverse le territoire, le long des coteaux du Layon et de l'Aubance.

Représentation simplifiée de l'occupation du sol



4/ Les richesses naturelles



Le territoire du SAGE présente des richesses naturelles qui font l'objet d'un classement avec une réglementation qui s'y rapporte destinée à protéger les habitats naturels, la faune et la flore sauvage. Il est caractérisé par :

- **Zone Natura 2000** : située principalement sur les basses vallées angevines. C'est un dispositif de protection. Les projets d'aménagement font l'objet d'une étude d'incidence sur le milieu et ne peuvent se concrétiser que s'il est préservé.

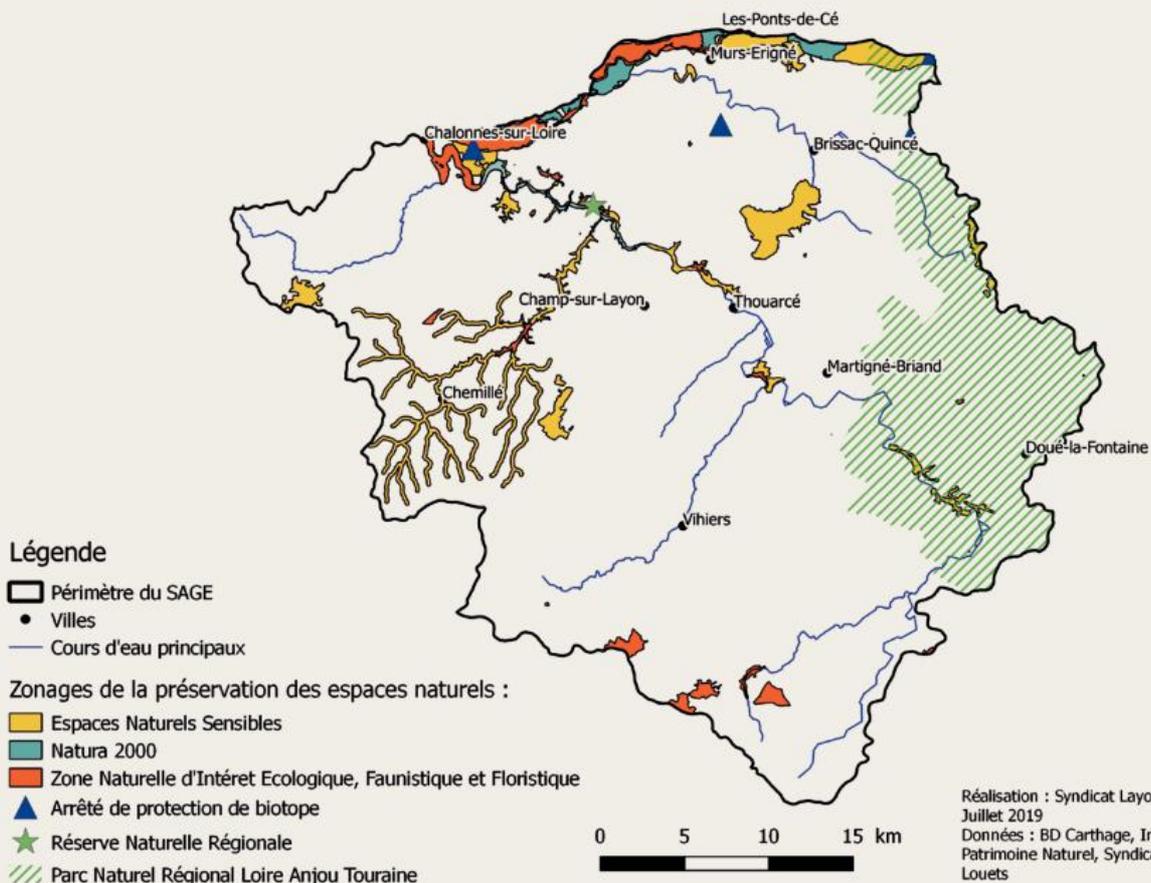
- **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** : c'est un inventaire et donc un outil

d'appréciation ou d'aide à la décision en matière d'aménagement. Ces données doivent être prises en compte notamment dans les documents d'urbanisme ainsi que dans les études d'impact.

- **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** : ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

- **Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine (PNR - LAT)** : est un territoire rural, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

- **Arrêtés aires de protection de biotope** : sont des aires protégées à caractère réglementaire qui ont pour objectif de prévenir la disparition d'espèces protégées.



5/ Etat des masses d'eau

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau votée par le parlement européen définit les conditions d'atteinte de « bon état » pour les masses d'eau*.

- **Évaluation de l'état chimique** : représente des seuils à ne pas dépasser pour certaines substances (phosphore, nitrate...) afin de protéger l'environnement et la santé humaine

- **Évaluation de l'état écologique** : constituée aussi bien d'éléments biologiques (phytoplancton, macro-algues, angiospermes, invertébrés, poissons) que physico-chimiques (température, oxygène dissous, nutriments, salinité, turbidité) ou hydromorphologiques (profondeur, courant...)

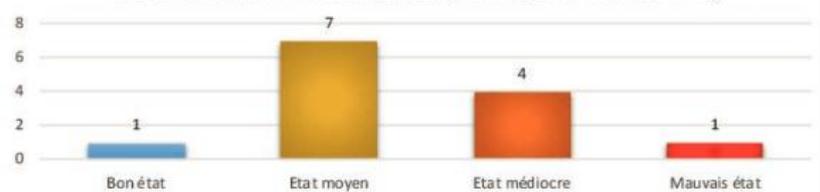


* Une masse d'eau de rivière est une partie (bassin versant) distincte et significative des eaux de surface telles qu'une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal.

En 2013, sur **13** masses d'eau superficielles, seule la masse d'eau « La Loire depuis la confluence avec la Vienne jusqu'à la confluence avec la Maine », qui concerne le Petit Louet, était en bon état.

- **Etat moyen (7)** :
Villaine, Arcison, Hyrôme, Jeu, Armangé, Aubance, Louet
- **Etat médiocre (4)** :
Layon amont, Lys, Javoineau, Dreuilé
- **Mauvais état (1)** :
Layon aval

Classement des masses d'eau par état (nombre, 2013 - données AELB)



Bassin Loire-Bretagne SAGE Layon - Aubance

Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état Cours d'eau

Etat					Niveau de confiance de l'état
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	
Élevé	Élevé	Moyen	Moyen	Mauvais	Élevé
Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Mauvais	Moyen
Faible	Faible	Faible	Faible	Mauvais	Faible

Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

Niveau de confiance de l'état	Etat ou potentiel écologique
Élevé (É)	Très bon (vert)
Moyen (M)	Bon (orange)
Faible (f)	Moyen (jaune)
	Médiocre (rouge)
	Mauvais (rouge foncé)
	Information non disponible (gris)

MEFM MEA	MEFM MEA
MEN	Masse d'eau surfacique

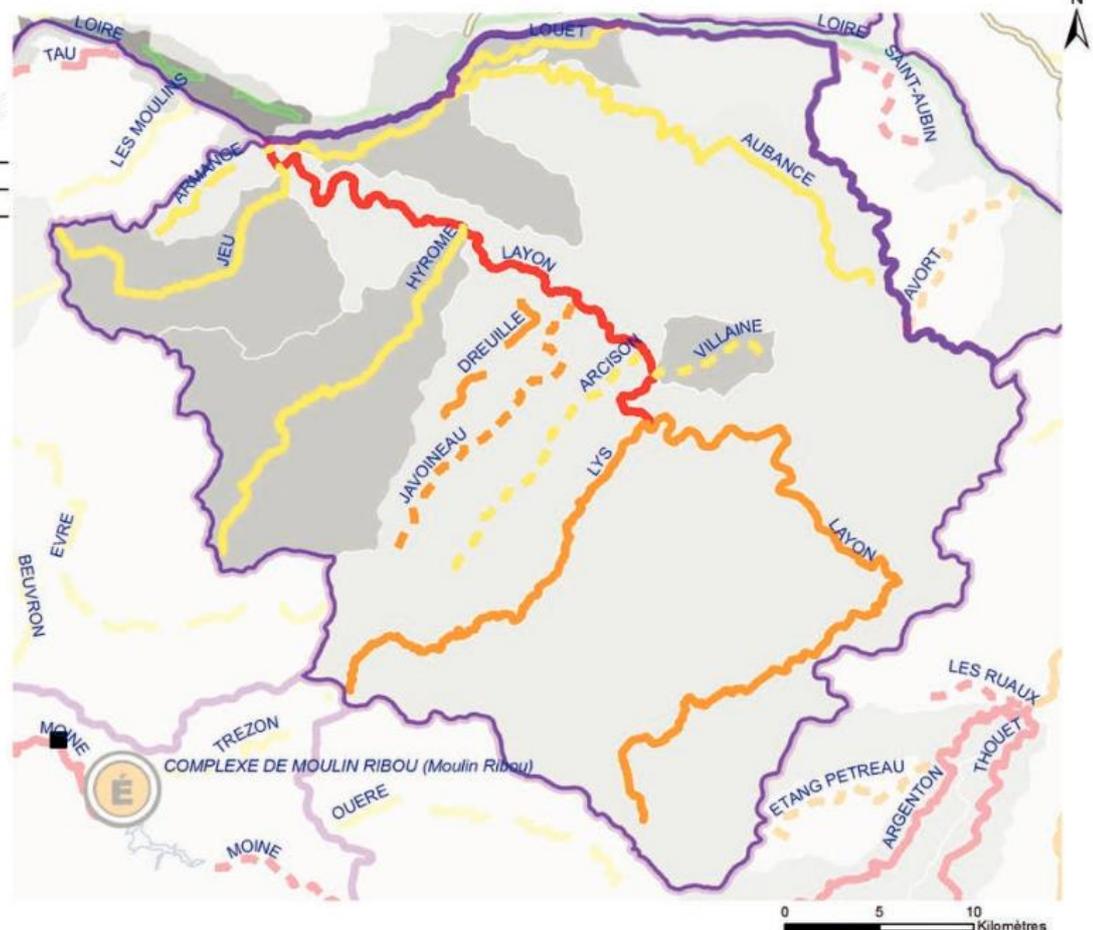
Echéances des objectifs

2015
2021
2027
objectif moins strict
villes principales
SAGE

© BD CarthAGE Loire-Bretagne 2009 - DEP-3011/2015
Agence de l'Eau Loire Bretagne

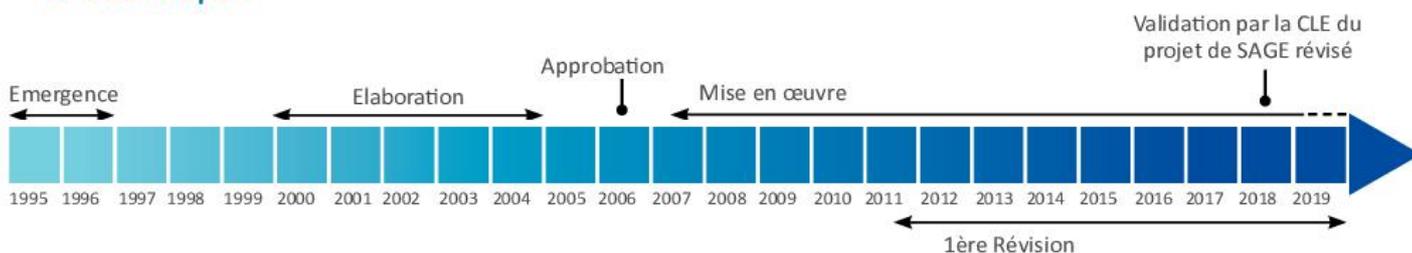
Etat écologique 2013 des eaux de surface

Cours d'eau (données 2011 à 2013)
Plans d'eau (données 2008 à 2013)
Eaux littorales (données 2011 à 2013)



B. LA VIE DU SAGE

1/ Historique



2/ Révision

La révision du SAGE va permettre de réviser les enjeux pour atteindre le bon état et les objectifs du SDAGE (5 masses d'eau en bon état pour 2021 et 8 pour 2027).

La Commission Locale de l'eau a identifié 4 enjeux sur le territoire du SAGE :

- QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX
- QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES
- ASPECTS QUANTITATIFS
- GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Le 15 février 2018, la CLE a validé les documents du projet de SAGE révisé.

Ce projet a reçu un avis favorable du Comité de Bassin Loire Bretagne en juillet 2018 et a fait l'objet d'une consultation des organismes (collectivités, PNR...) de septembre 2018 à février 2019. Ce projet de SAGE sera ensuite soumis en milieu d'année 2019 à l'avis du public par consultation électronique.

(Ouest-France, 16 décembre 2002)

QUALITÉ DES EAUX DU LAYON : DE NOUVELLES ACTIONS

Mis en place par la loi sur l'eau de 1992, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), rassemblent riverains et usagers des rivières.

En Anjou, le Sage du versant du Layon et de l'Aubance est le plus important, intégrant 78 communes, dont quatre des Deux-Sèvres. C'est désormais Dominique Perdrieau, de Faveraye-Mâchelles, responsable de la commission agriculture du comité d'expansion du pays du Layon-Lys-Aubance, qui le préside, succédant à Michel Piron, élu député en juin dernier. Il est assisté, comme vice-président, de René Clénot, maire de Martigné-Briand.

Une première étude, lancée en l'an 2000, a permis d'établir un diagnostic et, à partir de celui-ci, une deuxième phase vient d'être récemment lancée à Thouarcé. Il s'agit, jusqu'au printemps prochain, d'établir des scénarios sur le devenir du bassin versant et des choix d'une stratégie collective, le but général restant bien sûr d'améliorer la qualité de l'eau.



Des organismes associés

Le Sage du bassin du Layon et de l'Aubance devrait en particulier s'attacher à restaurer le patrimoine biologique et piscicole des cours d'eau de tout le bassin et aussi à mettre en valeur les vallées. Et plusieurs organismes sont associés à cette recherche : fédération départementale de la pêche, agence de l'eau, direction régionale de l'environnement (Diren), direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) de Maine-et-Loire.

Lors de cette première réunion de Thouarcé, des premiers axes d'action ont été évoqués, comme les mises aux normes des stations d'épuration et de leurs terrains alentour ainsi que l'entretien des zones humides.

Le SAGE regroupe élus et responsables administratifs.



ORGANISATION



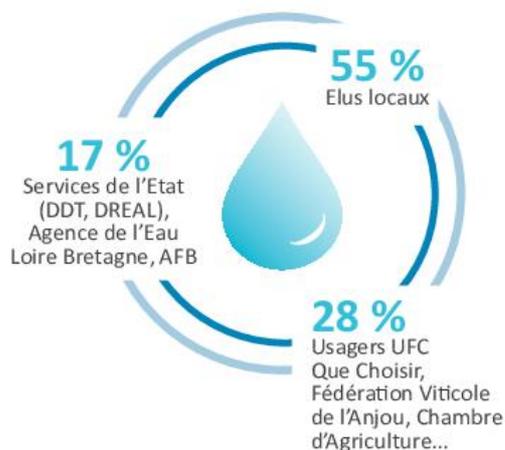
1/ La Commission Locale de l'EAU (CLE)

La CLE est créée pour élaborer, suivre, mettre en œuvre et réviser le SAGE Layon Aubance Louets. C'est une assemblée qui offre un espace de discussion et de prise de décision (délibération) pour une gestion cohérente de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La CLE réunit dorénavant **54** membres.

Elle est composée de trois collèges distincts :

- **30** représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux
- **15** représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées
- **9** représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés



2/ Le Bureau de la CLE



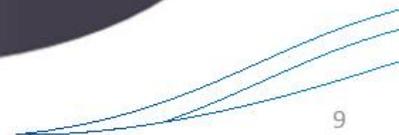
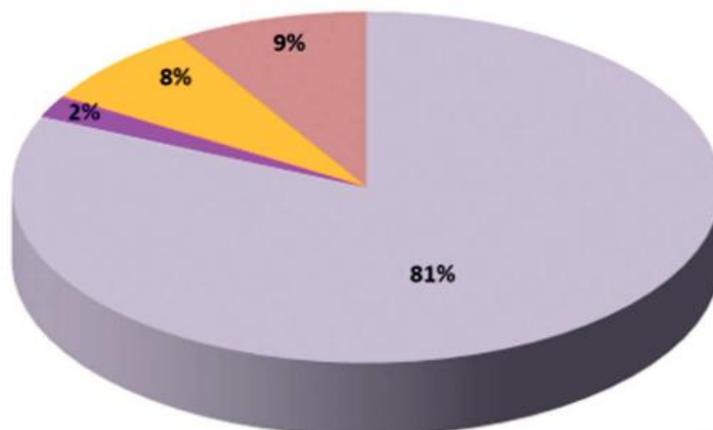
Il est composé de **19** membres désignés au sein de chaque collège.

Il se réunit autant que nécessaire pour préparer les dossiers techniques et les séances de la CLE avec l'appui administratif et technique du Syndicat Layon Aubance Louets. La CLE donne mandat au bureau pour élaborer des avis concernant des dossiers sur lesquels elle est officiellement saisie.

3/ Le budget

CLE - Recettes de fonctionnement - Compte administratif 2018

- **Subventions de fonctionnement**
Agence de l'eau Loire-Bretagne
- **Subventions de fonctionnement**
Région des Pays-de-la-Loire
- **Participation Com. Com. & communes**
- **Autres subventions de fonctionnement**
Fédération de pêche, Chambre régionale d'agriculture des Pays-de-la-Loire, agriculteurs...



4/ La structure porteuse du SAGE : le Syndicat Layon Aubance Louets



Pour élaborer le SAGE, atteindre les objectifs et respecter les préconisations fixées, la CLE s'appuie sur une structure porteuse, indispensable à l'animation de la démarche et à la maîtrise d'ouvrage, le Syndicat Layon Aubance Louets.

Il assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'animation et la révision du SAGE Layon Aubance Louets. Il peut être également maître d'ouvrage d'actions inscrites dans le SAGE.

Informations complémentaires : voir page 15.



5/ Les réunions



-a. LES SÉANCES PLÉNIÈRES

Au cours de l'année 2018, la CLE du SAGE Layon Aubance Louets s'est réunie à deux reprises avec comme ordre du jour :

Jeudi 18 janvier 2018

1. Compte-rendu de la CLE du 15/12/2017
2. Présentation du projet d'unité de méthanisation par la SAS Doué Métha
3. Echange sur le projet de disposition n°48 : gérer collectivement les prélèvements hivernaux
4. Présentation et validation du Compte Administratif 2017 et Budget Primitif 2018

Jeudi 15 février 2018

- la validation des documents du projet de SAGE



- b. LE BUREAU DE LA CLE

Au cours de l'année 2018, le bureau de la CLE s'est réuni une fois avec comme ordre du jour :

Jeudi 4 octobre 2018

1. Retour sur le jugement lié au périmètre du SAGE
2. Point sur la révision du SAGE et l'avis du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
3. Présentation du rapport d'activité 2017
4. Point sur la qualité de l'eau
5. Etat d'avancement des études et projets liés la gestion quantitative de la ressource en eau
6. Avis sur le projet d'extension d'une plateforme de compostage à Montilliers
7. Avis sur le projet d'aménagement de la ZAC du Fief Limousin à Doué-en-Anjou
8. Avis sur le projet de mise en conformité de 3 plans d'eau à Bellevigne-en-Layon



6/ Avis rendus par la CLE et le bureau

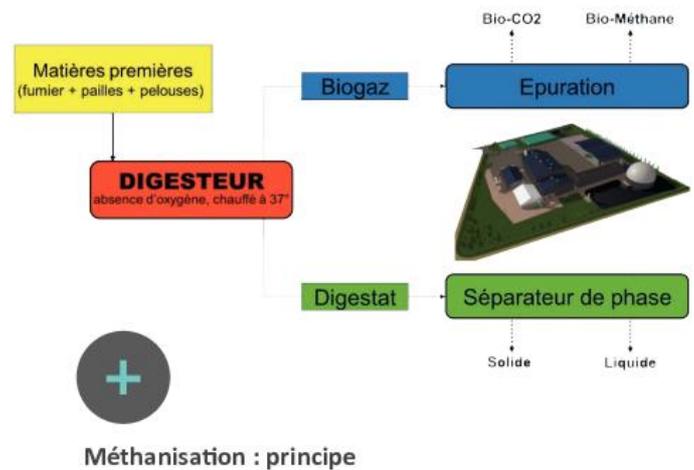
PROJETS D'AMENAGEMENT



AVIS DU
18.01.2018

PRÉSENTATION DU PROJET D'UNITÉ DE MÉTHANISATION PAR LA SAS DOUÉ MÉTHA À DOUÉ EN ANJOU

Il s'agit d'un projet d'éleveurs pour valoriser leur activité. Ils ont créé une association en 2012, puis une SAS en 2016 (bureau de 9 membres). L'unité sera placée à Concourson-sur-Layon. Elle produira en estimation **deux millions de m³ de méthane**, soit la consommation énergétique de **1 500 foyers**. Le projet, par rapport à un méthaniseur classique, présente plusieurs innovations : l'utilisation du CO₂ (qui n'est pas rejeté dans l'atmosphère) et la présence d'une voie sèche continue. Le niveau d'investissement est plus important que la moyenne, mais permet d'adapter le projet à son contexte local.



Dossier d'autorisation d'exploiter l'unité de méthanisation : M. PERDRIEU résume le projet, puis demande un avis, dans le cadre de la compatibilité avec le SAGE. La CLE émet un avis favorable à l'unanimité.



AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION D'UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE À MONTILLIERS

AVIS DU
04.10.2018

La société FERS BRANGEON projette de développer les activités de son site, ce qui entrainera le réaménagement complet des installations. Les activités de l'établissement seront les suivantes :

La valorisation de déchets par compostage (réaménagement des installations et augmentation de la capacité de traitement) : **135 T/jour**.

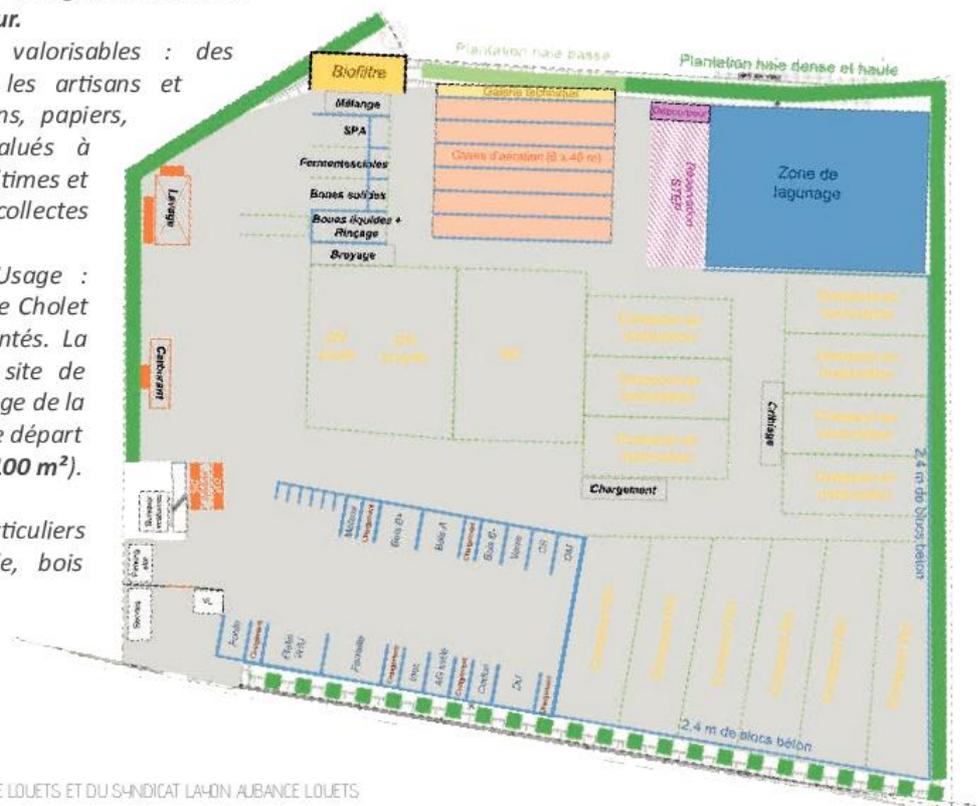
Le regroupement de déchets valorisables : des DIB produits et apportés par les artisans et professionnels (plastiques, cartons, papiers, bois, métaux, ferraille ...) évalués à **1 820 m³**, du verre, des déchets ultimes et des ordures ménagères issus de collectes (**480 m³**).

Gestion des Véhicules Hors d'Usage : réception et livraison sur le site de Cholet où ils seront dépollués et démontés. La seule opération réalisée sur le site de Montilliers consistera au démontage de la batterie afin de réduire le risque de départ d'incendie (surface de stockage : **100 m²**).

Le broyage de bois (**70 T/jour**)

La vente de matériaux aux particuliers (sable, granulats, terre végétale, bois (paillage), écorce, compost).

Avis de l'assemblée : avis favorable sous réserve de mise en place d'un suivi de la qualité de l'eau en sortie. Il est préconisé qu'un suivi du milieu récepteur, le Coursipiet, soit réalisé : pression azote, phosphore, matières organiques, métaux lourds...



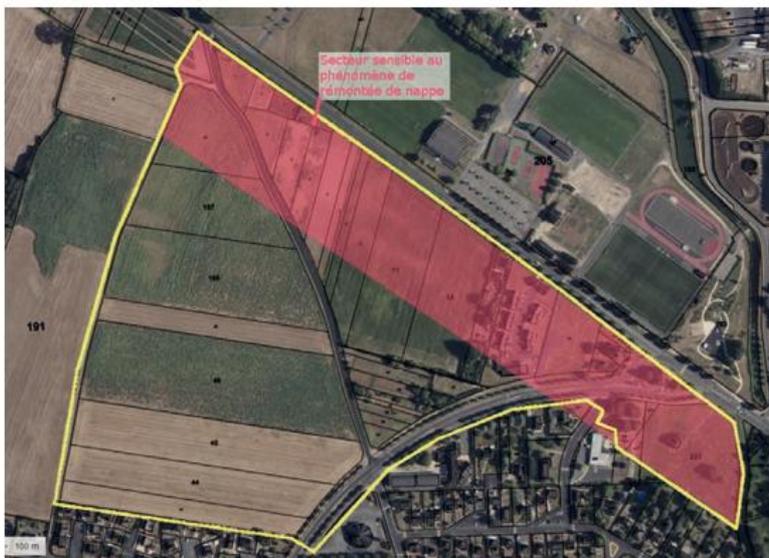


AVIS SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DU FIEF LIMOUSIN À DOUÉ-EN-ANJOU

AVIS DU
04.10.2018

Création d'une ZAC à vocation principale d'habitat sur 22,6 ha sur un secteur agricole situé entre le pôle sportif et des quartiers résidentiels Gestion séparative des EU et EP et création de 5 bassins de rétention des eaux pluviales. Construction de 400 à 420 logements sur 20-25 ans (programme de logement pas encore défini)

Avis de l'assemblée favorable, avec la mention du fait que les tests de perméabilité ont montré que la situation est défavorable à une gestion des eaux pluviales à la parcelle sur le site.



GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE



ECHANGE SUR LE PROJET DE DISPOSITION N°48 GÉRER COLLECTIVEMENT LES PRÉLÈVEMENTS HIVERNAUX

AVIS DU
18.01.2018

Contexte quantitatif du territoire : débits d'étiages faibles, pluviométrie faible, structure géologique peu propice au soutien d'étiage, nombre important d'arrêts sécheresse, prélèvements pour l'industrie et l'irrigation. 80 % des volumes prélevés dans le milieu sont stockés dans des retenues.

Disposition 43

La disposition mentionne l'amélioration des connaissances sur les prélèvements et il faut identifier la structure porteuse de cette étude.

Disposition 45, disposition 46 et article 3

La CLE adopte à l'unanimité les modifications suivantes :
- Changement de titre : « Encadrer les prélèvements en période d'étiage sur les bassins du Layon, de l'Aubance et du Rollet »

- Dans la rédaction, il est ajouté une exception à la règle (cas particulier des plans d'eau autorisés sur cours d'eau, La Malaiserie et Beaufrepère)

- Dans la rédaction, il est déplacé la mention « sauf dérogation... » après la mention des dates, cette dernière portant sur les dates.

Disposition 48

Remplacement du terme « masses d'eau » par « unité de gestion ».

La CLE accepte à l'unanimité cette proposition.

La CLE s'accorde à l'unanimité pour que soit inscrite l'exception des prélèvements de défense contre les incendies.

La CLE s'accorde à l'unanimité pour que soit inscrite l'amélioration de la connaissance « en priorité sur Layon amont, Aubance amont, Hyrôme ».

« La structure porteuse du SAGE met à disposition les données de débits des cours d'eau fournies par les services de l'état ».

La CLE valide à l'unanimité cette mention.

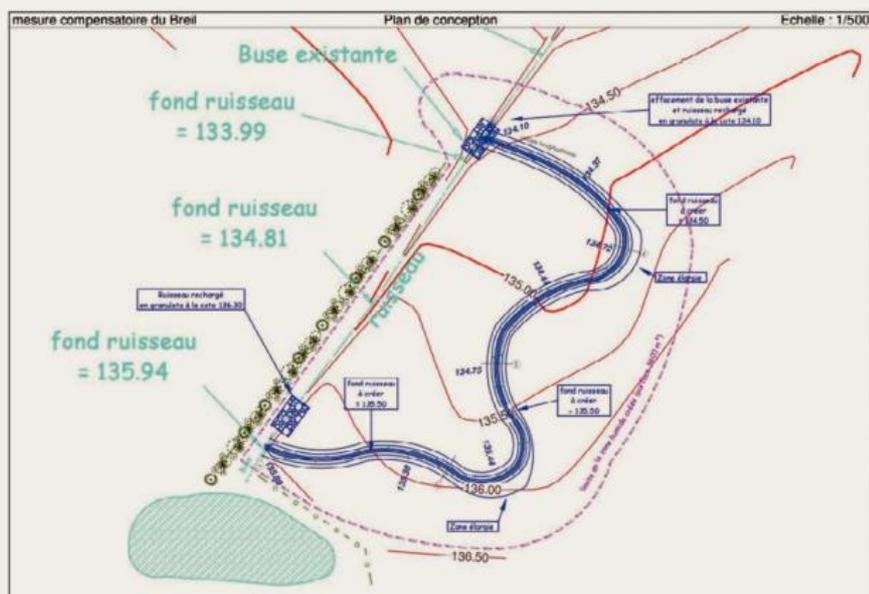




AVIS SUR LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE EN EAU AU LIEU-DIT DU BREIL, À CHEMILLÉ EN ANJOU

AVIS DU
04.10.2018

Dossier soumis à déclaration (réserve collinaire d'une surface de 10 000 m² alimentée uniquement par ruissellement).



Caractéristiques :

destruction de **1 700 m²** de zone humide. Echec de remplissage 2 années sur 10. Il s'agit d'une mesure de réduction car l'autre solution, sur le Javoineau, détruisait des zones humides fonctionnelles et impactait le cours d'eau. Seuls **2** sites sont possibles à l'échelle de l'exploitation.

Compensation :

par recharge granulométrique, il sera créé un ruisseau méandré sur 120 ml, de faible profondeur au lieu d'un tracé rectiligne profond, pour assurer un meilleur fonctionnement de la ZH. Pour cet aménagement une zone humide de 3 400 m² sera recréée.

L'assemblée émet un avis favorable.



AVIS DU
04.10.2018

AVIS SUR LE PROJET DE MISE EN CONFORMITÉ DE 3 PLANS D'EAU À BELLEVIGNE-EN-LAYON

Les trois réserves en eau de l'EARL ARCISON couvrent une surface en eau de 51 700 m² et permettent le stockage de 120 000 m³ d'eau pour l'irrigation.

L'EARL de l'Arcison souhaite actualiser les autorisations des trois réserves en eau ainsi que des prélèvements pour l'irrigation. Le remplissage des réserves en eau se réalise principalement par ruissellement et pompage dans le cours d'eau de l'Arcison durant l'hiver.

Le projet concerne trois plans d'eau et permet la déconnexion de plans d'eau par création d'un fossé de contournement, et l'agrandissement de l'un des plans d'eau.

L'assemblée émet un avis favorable.



REVISION DU SAGE

AVIS DU
15.02.2018

PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC ET DE LA STRATÉGIE DU PROJET DE SAGE



PRÉSENTATION du diagnostic et de la stratégie du projet de SAGE (définition, modifications majeures depuis la dernière validation, sommaire).



DIAGNOSTIC :
Le diagnostic est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés de la CLE.



STRATÉGIE :
La stratégie est adoptée par les membres présents et représentés de la CLE.

PRÉSENTATION ET VALIDATION DU PAGD, DU RÈGLEMENT ET DU RAPPORT D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE SAGE



PRÉSENTATION du projet de PAGD (définition, modifications majeures depuis la dernière validation, poids juridique).
Présentation du projet de Règlement (définition, modifications majeures depuis la dernière validation, poids juridique).



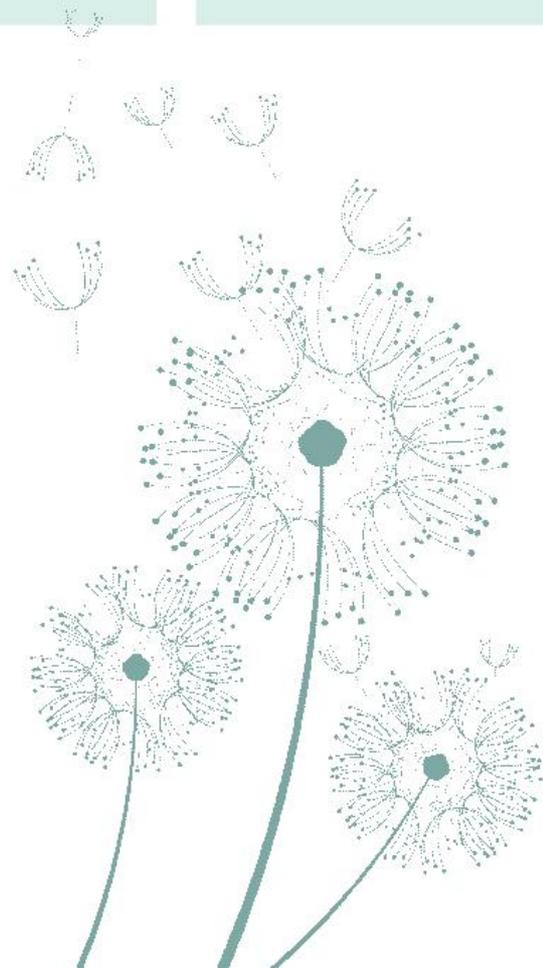
PAGD
Le PAGD est adopté par les membres présents et représentés de la CLE.
RÈGLEMENT
Le règlement est adopté par les membres présents et représentés de la CLE.



RAPPORT ENVIRONNEMENTAL
Le rapport environnemental est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés de la CLE.

SAGE Layon Aubance Louette
SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS

REVISION DU SAGE
PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DURABLE
de la ressource en eau et des milieux aquatiques
Validé par la Commission Locale de l'Eau du 15/02/2018



LE SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS



LE SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS



A. HISTORIQUE

Le Syndicat Layon Aubance Louets a été créé le 1er janvier 2016 par arrêté préfectoral du 24 novembre 2015, par fusion de 4 syndicats :

- Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubance,
- Syndicat Mixte du Bassin du Layon,
- Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louet et
- Syndicat intercommunal de protections des levées de Blaison-Gohier aux Ponts-de-Cé/Mûrs-Érigné.

Ce syndicat regroupe au 1er mars 2017, **90** communes (historiques) du territoire du SAGE sur le Département de Maine-et-Loire. Seules les **4** communes nouvelles du département des Deux-Sèvres ne sont pas représentées à ce jour dans le Comité Syndical.



1 syndicat



90 communes



1/ Les élus

Le Syndicat Layon Aubance Louets est administré par un comité syndical composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune adhérente.



M. PERDRIEU Dominique, délégué de la commune déléguée de Faveraye-Mâchelles est Président du Syndicat Layon Aubance

Louets. Il est assisté de **14** vice-présidents et **1** vice-Président d'honneur membres du bureau. Chaque Vice-Président(e) est en charge d'une fonction thématique ou transversale. **En 2018, il y a eu 1 Comité Syndical, 11 réunions du Bureau et 4 du Bureau restreint** (Président et 4 vice-présidents).

7 COMMISSIONS THÉMATIQUES PRÉSIDÉES PAR LES VICE-PRÉSIDENTS

Commission

« Milieux Aquatiques »



Jean-Pierre BODY
élu de Chemillé-en-Anjou
pour le BV* de l'Hyrôme



Pierre BROSELLIER
élu de Blaison-Saint-Sulpice
pour le BV du Petit Louet



Jean-Jacques DERVIEUX
élu de Val-du-Layon
pour le BV du Layon aval et
coordonnateur de la commission



Emmanuel GODIN
élu de Chemillé-en-Anjou
pour le BV du Lys



Serge LEFEVRE
élu de Cléré-sur-Layon
pour le BV du Layon amont



Thierry PERDRIAU
élu de Chemellier
pour le BV de l'Aubance



Christine TURC
de Rochefort-sur-Loire
pour le BV du Louet



Jean-François VAILLANT
élu de Bellevigne-en-Layon
pour le BV du Layon moyen



Michel Gazeau
Vice-président d'honneur

Commission

« Prescripteurs agricoles »



Denis ASSERAY
élu de Grézillé

Commission

« Agriculture-Viticulture »



Jean-François CESBRON
élu de Chemillé-en-Anjou

Commission

« Gestion quantitative de la ressource en eau »



Jean-Pierre COCHARD
élu de Chavagnes-les-Eaux

Commission

« Jardineries et phytos zones non agricoles »



Jean-Noël GIRARD
élu de Lys-Haut-Layon

Commission

« Prévention des inondations »



François PELLETIER
élu de
Saint-Jean-des-Mauvrets

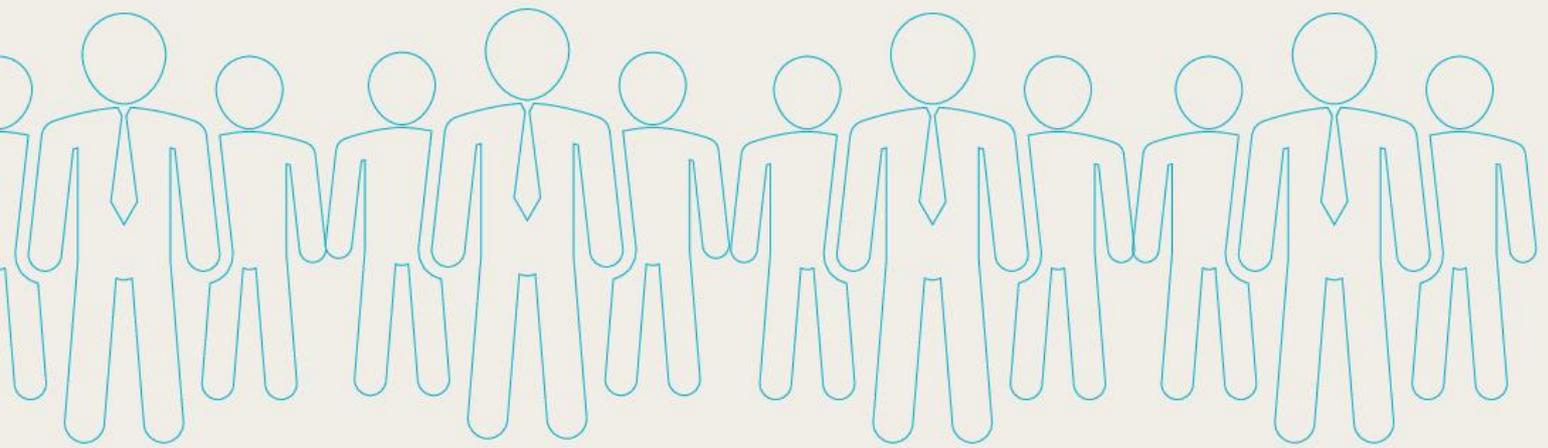
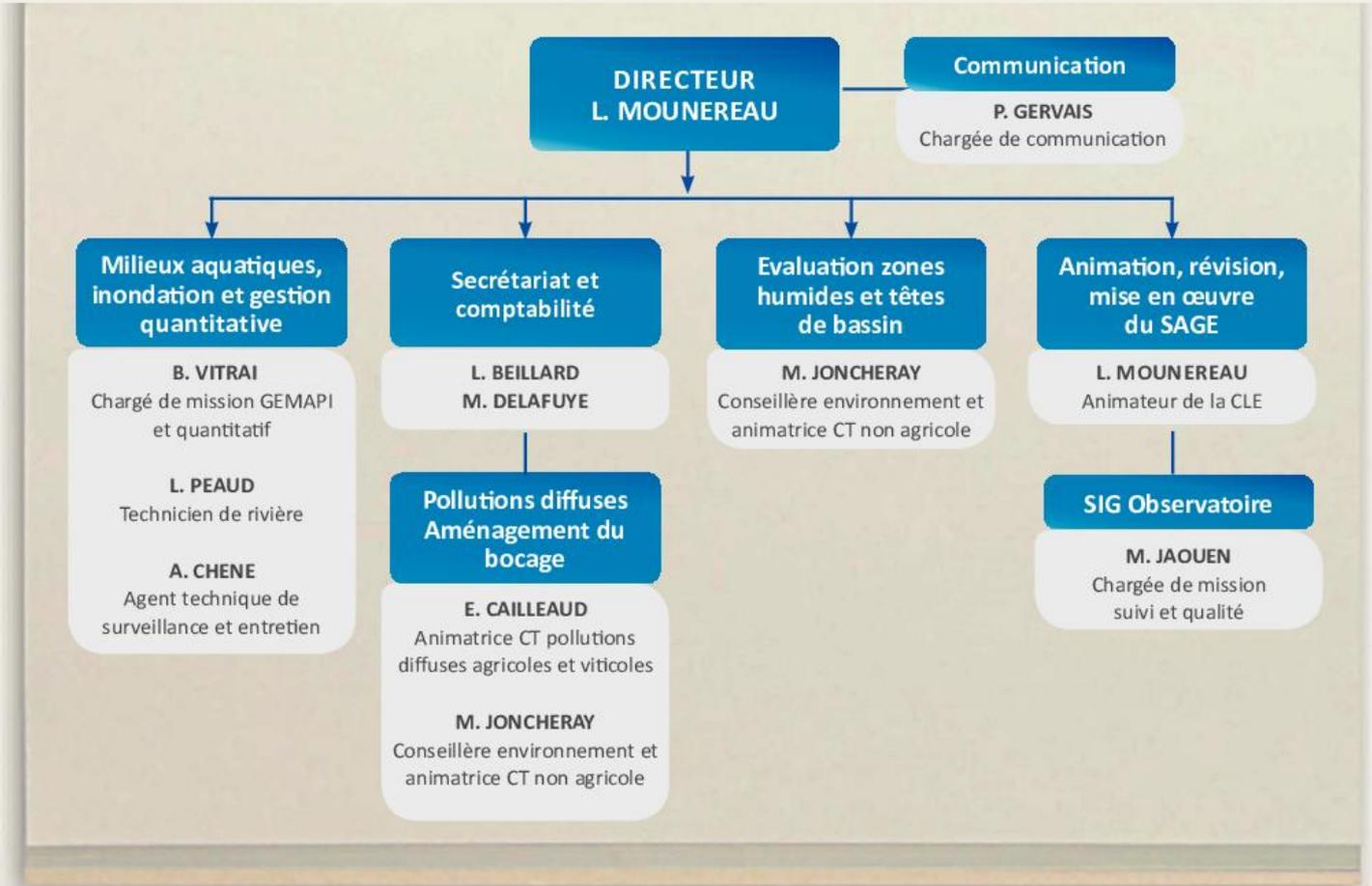
Commission

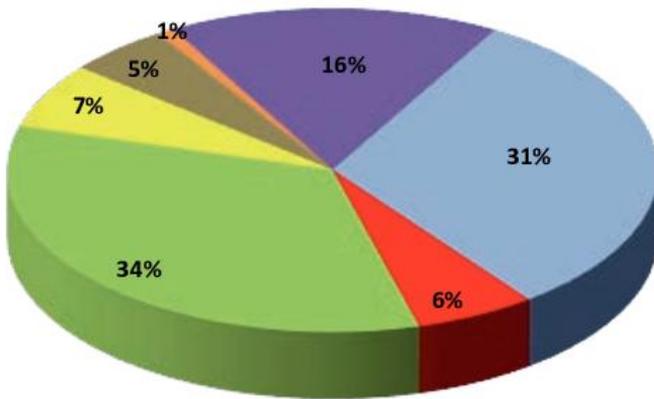
« Communication »



Marie-Claire BOUTIN
élue de Brissac-Quincé

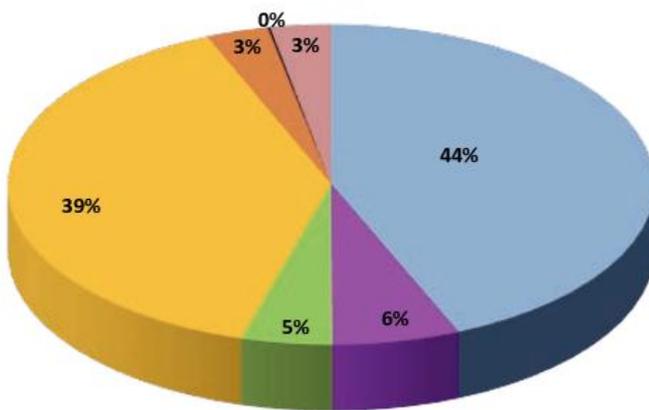
* BV : Bassin Versant





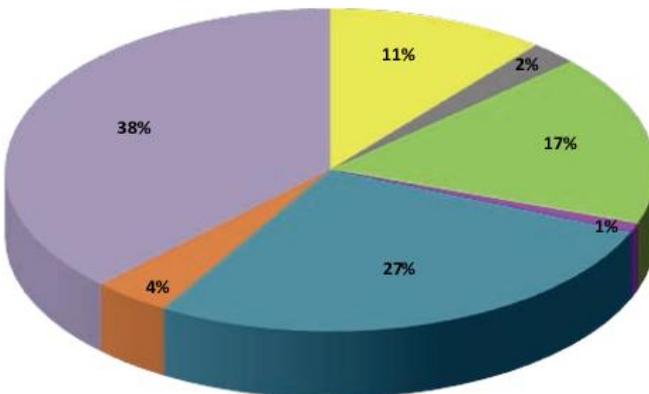
Dépenses de fonctionnement

- 012 - Charges de personnel
- 011 - Charges à caractère général
- 011 - Dépenses actions Contrat Territorial
- 011 - Dépenses actions SAGE
- 65 & 67 - Charges de gestion courante et charges exceptionnelles
- 66 - Charges financières
- 68 - Dotations aux amortissements



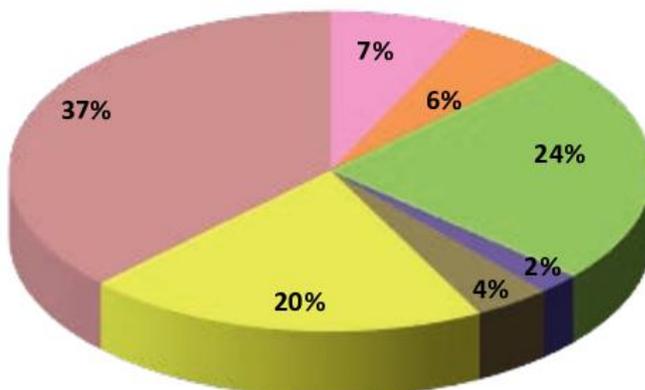
Recettes de fonctionnement

- 64 - Remboursements de charges
- 74 - Subventions de fonctionnement - Agence de l'eau
- 74 - Subventions de fonctionnement - Région
- 74 - Subventions de fonctionnement - Département
- 74 - Participations Com. Com. & communes
- 74 - Autres subventions de fonctionnement - Fédération de pêche, Chambre d'Agriculture, agriculteurs...
- 77 - Produits exceptionnels
- 002 - Excédent de fonctionnement reporté



Dépenses d'investissement

- 16 - Remboursement de capital
- 2051 & 215 & 218 - Logiciels - Matériel outillage & informatique
- 20 - Etudes sur les milieux aquatiques et inondations
- 204 - Subventions versées
- 21 - Travaux sur les milieux aquatiques et inondations
- 2031 - Etudes suivies de travaux
- 001 - Déficit d'investissement reporté



Recettes d'investissement

- 10 - FCTVA
- 13 - Subventions d'investissement - Région
- 13 - Subventions d'investissement - Agence de l'eau
- 13 & 20422 - Autres subventions d'investissement Barnier, Fédération de pêche, associations de pêche, communes...
- 2031 - Etudes suivies de travaux
- 28/040 - Amortissements
- 1068 - Excédent de fonctionnement

4/ Les missions du Syndicat Layon Aubance Louets

Le Syndicat a pour mission, pour ses membres, de gérer de façon équilibrée et durable la ressource en eau et les milieux aquatiques, sur son territoire, dans le respect des droits et obligations des riverains et de leurs associations.

Pour répondre à son objet, le Syndicat :

- assure le portage et la coordination de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon Aubance Louets (SAGE),
- entreprend tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'utilité pour tout ou partie de ses membres à l'échelle du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon Aubance Louets (SAGE).

Les missions sont :



L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

Étude et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant (rétention, ralentissement, écrêtement de crues).

Exemples :

restauration de champs d'expansion des crues, arasement de merlons, restauration d'espaces de mobilité du lit d'un cours d'eau...



Restauration de l'Aubance à Saint-Melaine-sur-Aubance



L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau :

Entretien des berges, de la ripisylve, des atterrissements, lutte contre les espèces envahissantes, restauration morphologique de cours d'eau...



Arrachage de la jussie (plante envahissante) à Denée



La maîtrise du ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols :

Etudes et travaux en lien avec la gestion des eaux pluviales et la lutte contre l'érosion à l'échelle d'un bassin ou d'un sous bassin versant (hors ruissellement urbain).

Exemples :

plantations de haies ou de talus, restauration de ripisylve...



Plantation de haies à Grézillé



La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines :

Opérations de renaturation et de restauration de zones humides, cours d'eau ou plans d'eau.

Exemples :

actions en matière de restauration de la continuité écologique, de restauration morphologique ou de renaturation de cours d'eau, de restauration de bras morts, de gestion et d'entretien de zones humides (plans de gestions stratégiques, plans pluriannuels...). Opérations visant à préserver ou améliorer la qualité du patrimoine hydrobiologique, la diversité faunistique et floristique à l'échelle d'un bassin ou d'un sous bassin versant.



Restauration du Lys à Vihiers



La lutte contre les pollutions :

Evaluation, lutte et prévention des impacts cumulés des pollutions à l'échelle d'un bassin ou d'un sous bassin versant dans l'objectif d'améliorer la qualité globale de la ressource en eau et de veiller à sa conservation.

Exemples :

plans de réduction des apports polluants, plan de lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires...



Formation pour la réduction de produits phyto sur terrains de sports



La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines :

Gestion quantitative de la ressource, coordination des prélèvements, et préservation de la ressource actuelle et future.

Exemples :

plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), soutien d'étiage, suivi des cumuls des prélèvements, actions en faveur des nappes stratégiques et de leurs zones de sauvegarde...



Etudes pour la déconnexion de plans d'eau



L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants :

Etudes et travaux d'aménagement et de gestion des barrages, ouvrages implantés sur le réseau hydrographique.



Clapet hydraulique



La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques :

Mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, du patrimoine hydrobiologique.

Exemples :

stations de mesure de qualité et de débit, bancarisation, observatoires.



Suivi de la qualité de l'eau et observatoire



L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques :

Maîtrise d'ouvrage de la Commission Locale de l'Eau, secrétariat et animation du SAGE, de contrats de milieu.

Exemples :

études préalables et de concertation nécessaires à l'échelle du bassin versant (définition des flux polluants maximum admissibles, plans de gestions de la ressource ou des zones humides, volumes prélevables...), études de définition de contrat, études d'évaluation, études liées à la révision du SAGE, actions de communication et de sensibilisation sur le territoire du SAGE...



Communication et sensibilisation lors d'évènements



La protection contre les inondations sur le val du Petit Louet :

Entretien, gestion et surveillance des ouvrages de protection existants contre les crues.

Études de dangers, travaux sur les systèmes d'endiguement, maintenance, surveillance et manœuvre des ouvrages des systèmes d'endiguement...



Rénovation des portes des Mazeries sur le Petit Louet

“ Le Syndicat Layon Aubance Louets porte la compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) qui correspond à :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
- la protection contre les inondations sur le val du Petit Louet ”

CONTRATS DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE (LES FINANCEURS)



CONTRATS DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE (LES FINANCEURS)



A. 2^{ÈME} ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT TERRITORIAL (CT) 2017-2021

1/ Qu'est-ce qu'un Contrat Territorial (CT) ?

Le contrat territorial est un outil financier créé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le but de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Il est conclu pour une durée de **5** ans.



Établissement public du ministère chargé du développement durable

2/ Le Contrat Territorial Layon Aubance Louets

Le Contrat Territorial Layon Aubance Louets 2017-2021 a été signé le 29 septembre 2017, il comporte 4 volets d'actions :

- Volet milieux aquatiques
- Volet pollutions diffuses agricoles, viticoles et non agricoles
- Volet quantitatif
- Volet transversal



Signature du CT

Il concerne **6** maîtres d'ouvrage pour un montant global de **8 500 000** euros financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne (**57 %**), le Syndicat Layon Aubance Louets (**23 %**), le Conseil Régional des Pays de la Loire (**13 %**), la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire (**1 %**) et d'autres partenaires (Le Conseil Départemental de Maine-et-Loire, la commune de Chalonnes-sur-Loire, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Valor3e, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières) (**6 %**).

Le Contrat Territorial présente un **taux d'engagement de 68 %** pour l'année 2018 avec des disparités suivant les volets d'actions. Ce taux apparait comme satisfaisant.

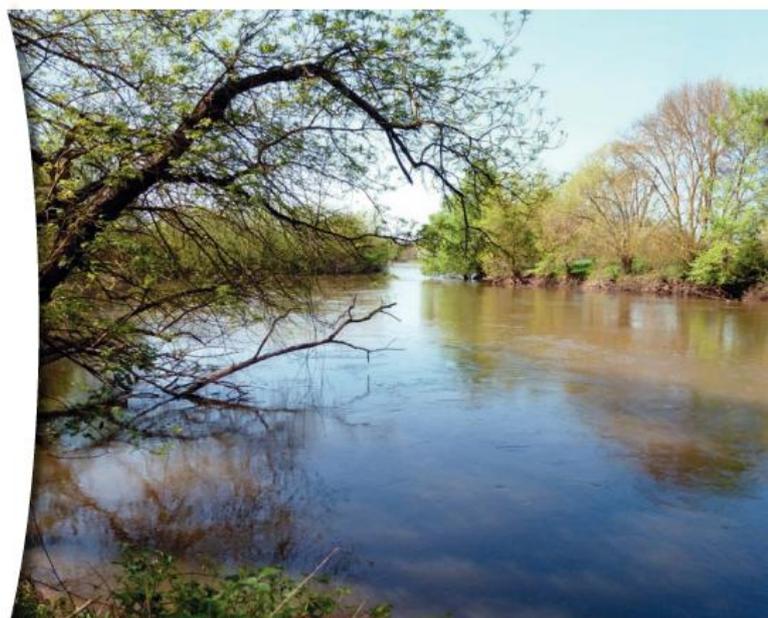
+
68 %

3/ Le Contrat pour la Loire et ses annexes de Nantes à Montsoreau 2015-2020

Il comprend des **actions sur le lit mineur** de la Loire et sur les annexes hydrauliques. Il concerne la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'actions visant le rééquilibrage morphologique du lit mineur de la Loire et le bon fonctionnement écologique des milieux qui lui sont associés. Ce programme vise à décliner sur la période 2015-2020 une stratégie d'actions structurantes sur la Loire de Nantes à Montsoreau.

Le Syndicat Layon Aubance Louets intervient en tant que maître d'ouvrage d'actions milieux aquatiques sur le cours d'eau du Louet avec :

- une étude sur le bras de Trébusson
- des travaux de restauration du Louet notamment sur la ripisylve



Bras de Trébusson

4/ Les éléments financiers



Bilan financier du CT Layon Aubance Louets en 2018

ACTIONS	MONTANTS Tx PREVISIONNELS	MONTANTS Tx réels	MONTANTS AIDES	TAUX D' ENGAGEMENT
TOTAL	1870100 €	1248599 €	806126 €	68%
Actions de restauration des milieux aquatiques	878000 €	571062 €	344049 €	61%
Animation du volet milieux aquatiques	177600 €	137870 €	82722 €	103%
Animation du volet pollutions diffuses	69500 €	116740 €	70044 €	168%
Actions techniques pollutions diffuses	203900 €	75000 €	45000 €	37%
Études et diagnostics pollutions diffuses et quantitatif	89900 €	77775 €	62220 €	87%
Suivi et études transversales	45000 €	45000 €	27000 €	75%
Actions milieux aquatiques sous maîtrise d'ouvrage extérieure	137000 €	19752 €	11851 €	14%
Actions techniques viticoles	10000 €	5400 €	3240 €	54%
Etudes gestion quantitative	259200 €	200000 €	160000 €	77%

B. 2^{ème} ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT RÉGIONAL DE BASSIN VERSANT (CRBV) 2017-2019



1/ Qu'est-ce qu'un Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) ?

C'est un programme d'actions de **3** ans. Il est validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) et est financé par le Conseil Régional des Pays de la Loire dans le but d'aboutir à une gestion intégrée de la ressource en eau.

2/ Le Contrat Régional de Bassin Versant Layon Aubance Louets 2017-2019

Il réunit 8 maîtres d'ouvrage pour une montant global sur **3** ans de **3 068 665** euros.

La structure cheffe de file est le Syndicat Layon Aubance Louets. A ce titre, elle est chargée :

- d'assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires
- de recueillir les demandes de subventions des maîtres d'ouvrage, de s'assurer que les demandes soient complètes et correspondent aux prévisions du Contrat puis de les transmettre au Conseil Régional des Pays de la Loire pour instruction administrative et financière
- de s'assurer du bon déroulement des actions portées par les différents maîtres d'ouvrage et de transmettre au Conseil Régional des Pays de la Loire les demandes de versement de subventions après vérification
- de suivre et d'évaluer l'avancement du programme d'actions

En lien avec les enjeux du SAGE, **4** volets d'actions ont été définis :

- Restaurer la fonctionnalité des cours d'eaux et zones humides
- Améliorer la qualité de l'eau
- Sensibiliser au risque des inondations
- Animer, informer, sensibiliser et évaluer

Les actions sont généralement co-financées par l'agence de l'eau dans le cadre du Contrat Territorial, ce qui permet d'optimiser les financements à **80 %**.

3/ Les éléments financiers



Au 31/12/2018, environ **442 000** euros ont été engagés, soit **60 %** du montant prévisionnel du contrat. L'objectif est d'atteindre **80 %** d'engagement fin 2019.

+
60 %

C. LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2018



JANVIER

- Travaux de restauration de la ripisylve à Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance
- Comité Syndical : validation du Budget Prévisionnel pour 2018
- Lancement de l'inventaire « zones humides et éléments bocagers » par l'agglomération du Choletais



FÉVRIER

- Validation du projet du SAGE par la CLE
- Charte paysagistes : atelier technique d'entretien zéro pesticide et atelier de commercialisation de la charte

MARS

- Agglomération du Choletais : 1ers groupes de travail sur les zones humides



AVRIL

- Saint-Melaine-sur-Aubance et Soulaines-sur-Aubance : travaux d'élagage sur la ripisylve sur l'Aubance
- Début des recherches des médicaments dans l'eau



MAI

- Charte collectivités : formation "Sauvages des rues"
- Recrutement d'une chargée de communication à mi-temps, Pascale Gervais
- Charte jardineries : lancement des accompagnements personnalisés dans les magasins
- Chanzeaux : travaux d'élagage et recépage de la ripisylve le long de l'Hyrôme



JUIN

- Mâchelles : travaux de restauration des milieux aquatiques (reprofilage des berges)
- Participation à la « Translayon »
- Arrachage de la jussie
- Ateliers de jardinage au naturel
- Charte collectivités : visite technique d'un cimetière et d'un terrain de sports

JUILLET



- Signature de la charte prescripteurs « conseiller en pensant à l'eau, ça coule de source ! »
- Recrutement d'une chargée de mission : animation pollutions diffuses agricoles et viticoles, Emilie CAILLEAUD
- Validation du projet de SAGE par le comité de bassin Loire-Bretagne
- Chanzeaux : début des travaux de restauration de l'Hyrôme



SEPTEMBRE

- Ateliers de jardinage au naturel
- Charte paysagistes : formation sur l'entretien des « sablés »
- Validation du nouveau périmètre du SAGE
- Chanzeaux : fin des travaux de restauration de l'Hyrôme



OCTOBRE

- Saint-Melaine-sur-Aubance et Vihiers : début des travaux de restauration des rives de l'Aubance et du Lys
- Restauration de la ripisylve sur le Jeu
- Mise en place de 2 groupes de travail « zones humides » sur l'agglomération du Choletais
- Charte paysagistes : ateliers communes zéro pesticide



NOVEMBRE/ DÉCEMBRE

- Forum des élus sur les zones humides
- Interventions au lycée agricole du Fresne
- Journées techniques agricoles et viticoles (travail du sol, bovins allaitants, vinification sans intrants)
- Lancement du projet « Vilaine »
- Vihiers : fin des travaux de restauration du Lys

LES ACTIONS



FICHES ACTIONS

EN REGARD DES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE SAGE

A. ENJEU 1 : GOUVERNANCE ET ORGANISATION - ASSURER LA GOUVERNANCE, L'ORGANISATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ET LA COHÉRENCE DES ACTIONS

Communiquer auprès de l'ensemble des acteurs du bassin

1/ Les outils de communication

La **Lettre de l'eau** en Layon Aubance et Louets : magazine de **8 pages** diffusé en **49000** exemplaires dans toutes les boîtes aux lettres. L'objectif étant de communiquer auprès de tous les acteurs du territoire (particuliers, élus, professionnels) des enjeux du SAGE et des actions entreprises pour l'atteinte de ses objectifs.

Thématiques abordées : les animations scolaires, la GEMAPI, les indicateurs pour atteindre le « bon état » des masses d'eau, les travaux de restauration des milieux aquatiques, les différentes actions pour la réduction des pesticides et l'entretien des berges.



« Flammes » afin d'identifier la structure organisatrice de l'évènement



Mise à jour régulière du **site internet** www.layonaubancelouets qui voit sa fréquentation augmenter de **20 %**.

Mise en place d'une page « observatoire de la qualité de l'eau des rivières ».



Diffusion de **3 newsletters** au grand public (440 contacts) et **2 newsletters** aux agri/viti (770 contacts)

Conception de **2 « rolls up »** sur les actions engagées par les agriculteurs et viticulteurs pour l'amélioration de la qualité de l'eau

Conception de **7 panneaux d'information** à poser sur site pendant les travaux de restauration des cours d'eau

Parution de **84 articles de presse** (presse locale et professionnelle)



rolls up



panneaux d'information

2/ Les animations et les temps forts

- **Sensibilisation auprès des scolaires** : programme de 5 animations (*jouons au pays de l'eau, les invertébrés de la mare et de la rivière, bilan santé de ma rivière, les poissons de la rivière et les économies d'eau*)

- **2017/2018** : 15 classes, **339 élèves**
- **2018/2019** : 9 classes, **250 élèves**
- **Lycée** : 2 interventions, **60 élèves**



◀ **Forum des élus** « zones humides, urbanisation et développement du territoire »
(60 participants)



◀ **Participation**
à la « **Translayon** » **(300 participants)**
et « **Vignes-Vins-Randos** »
(150 participants) :
rencontre avec les randonneurs
au bord de l'Aubance et chez un
viticulteur

Perspectives pour 2019 :

- Réalisation d'une **exposition** composée de **6** rolls-up sur les zones humides
- Réalisation d'un **clip** sur la révision du SAGE, ses nouveaux enjeux
- Réalisation et pose de **7** **panneaux explicatifs** sur les sites où ont été entrepris des travaux milieux aquatiques
- Participation aux **évènementiels** :
salon « festi-élevage », Translayon, Vignes-Vins-Randos, Conférence « les rejets médicamenteux »
- **Forum** des élus sur « la gestion des eaux pluviales »
- **Visites techniques** d'un exemple de restauration de la rivière pour les élus et les Syndicats de rivières voisins



ENJEU 2 : QUALITÉ PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX (QE)

Limiter les apports d'azote d'origine agricole, les risques de pollutions ponctuelles par les pesticides et les transferts de micropolluants vers les milieux, réduire les usages agricoles et viticoles de pesticides

1/ Les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEc)

L'année 2018 a été principalement consacrée au suivi et à l'accompagnement des agriculteurs et viticulteurs engagés en MAEc en 2015 et 2016.

Une formation pour la « gestion de l'azote » a été mise en place pour permettre aux agriculteurs engagés de respecter leur cahier des charges.

2/ Les diagnostics d'exploitation et leurs suivis

32 suivis ont été réalisés chez les 42 agriculteurs et viticulteurs ayant réalisé un diagnostic en 2015 (71 % d'atteinte des objectifs).

3/ Les visites écoutes-conseils

Ces visites sont des entretiens individuels d'environ une heure réalisés par les structures et organismes de conseil en agriculture et viticulture signataires de la

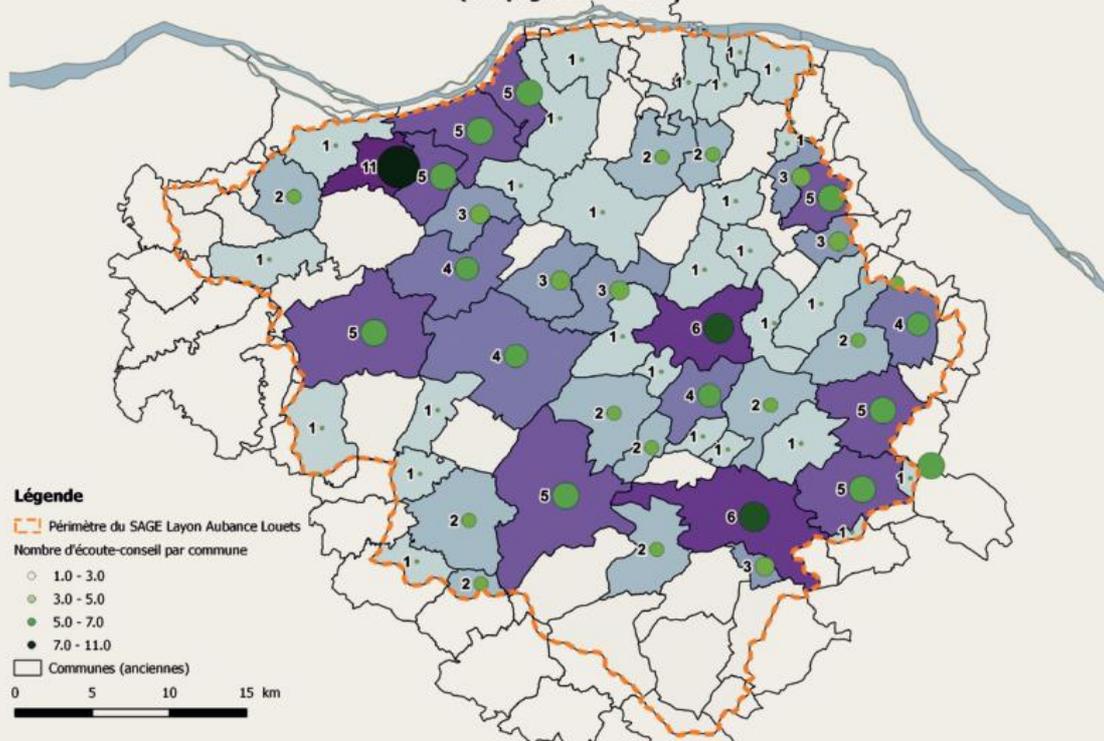
Charte Prescripteurs. L'objectif est d'enquêter 1 000 exploitations d'ici 2022. Lors de ces entretiens un questionnaire est complété.

Ces visites ont pour objectifs de :

- Aller voir les exploitants peu touchés jusqu'ici par les actions du Syndicat
- Mieux connaître les pratiques sur le territoire et les besoins des agriculteurs/viticulteurs
- Identifier les exploitations présentant des risques de pollutions des cours d'eau
- Adapter les actions du Syndicat au territoire et aux attentes des acteurs du territoire
- Proposer un accompagnement individuel aux agriculteurs/viticulteurs...
- ... afin de réduire les sources et les transferts de polluants pour améliorer la qualité des eaux.

Les enquêtes ont porté sur 147 exploitations par les 12 prescripteurs qui se sont engagés à les réaliser (74 % de l'objectif). Une synthèse du questionnaire a été envoyée aux agriculteurs et viticulteurs ayant participé à cette première campagne.

Nombre d'écoutes-conseils réalisées dans chaque commune du territoire Layon Aubance Louets (campagne 2017-2018)



4/ Le projet Vilaine – Animation d'un sous bassin versant pilote

Le **bassin versant pilote** est celui de la **Vilaine**, un affluent du Layon. Un premier travail avait déjà été engagé sur ce bassin versant lors du précédent contrat territorial.



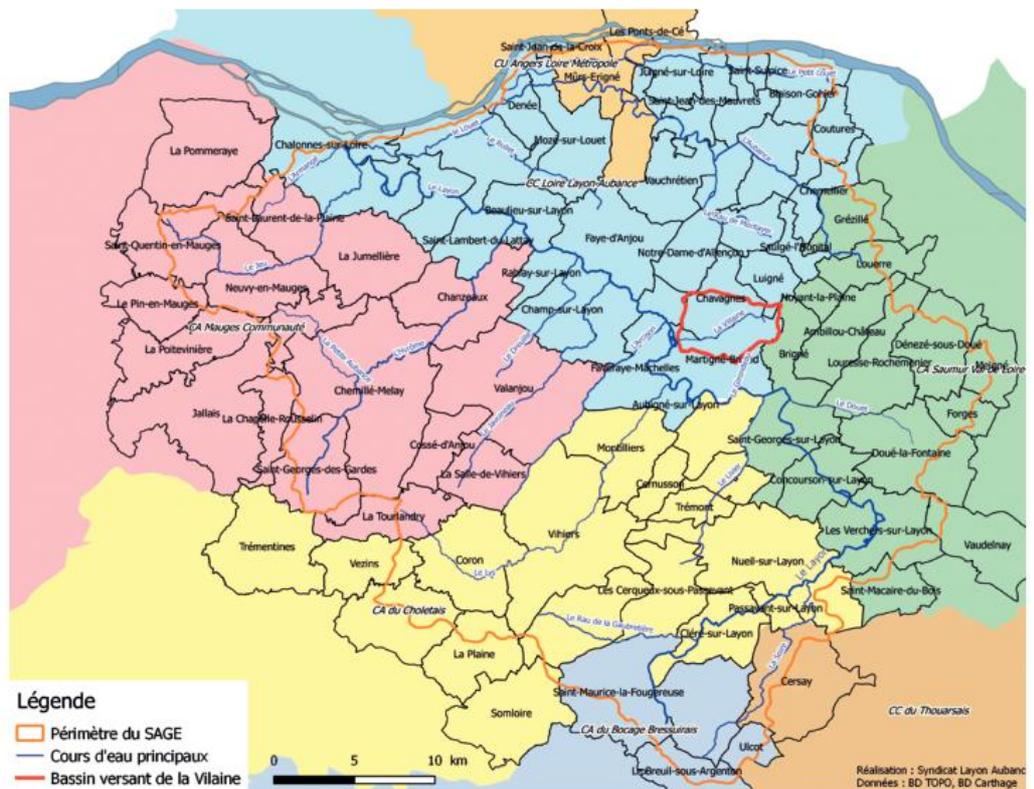
Les **actions** mises en place dans le cadre de ce projet sont les suivantes :

- **l'accompagnement individuel** des exploitations aux changements de pratiques :

- ✓ sur la gestion des effluents phytosanitaires sur le siège (individuellement ou collectivement)

- ✓ sur les changements des pratiques à la parcelle pour réduire les usages et les transferts de pesticides

- la **création ou la restauration d'aménagements** permettant de réduire les transferts en ralentissant les écoulements, stockant l'eau temporairement ou en favorisant l'infiltration de l'eau : mares, haies, fossés, zones tampons, etc.



5/ Le diagnostic d'opportunité au développement de l'agriculture biologique



Le **diagnostic d'opportunité au développement de l'agriculture biologique** a été lancé en 2018. Il est réalisé par le **GABB Anjou** et comprend 5 axes d'études :

- Axe 1 : potentiel d'évolution des systèmes de production locaux vers l'agriculture biologique (AB)
- Axe 2 : potentiel de consommation de produits AB sur le territoire
- Axe 3 : besoins des filières et structuration locale pour la collecte, la transformation et la commercialisation de produits "AB"
- Axe 4 : stratégies des collectivités et acteurs locaux pour protéger les ressources en eau, positionnements sur l'agriculture biologique
- Axe 5 : pressions réglementaires territoriales pour préserver la ressource en eau

6/ La mise à jour de la Charte Prescripteurs « Conseiller en pensant à l'eau, ça coule de source ! »



La charte de conseil agricole et viticole du SAGE Layon Aubance Louets a été mise à jour, notamment son annexe avec de nouvelles préconisations. Ce sont 18 structures et organismes de conseil qui se sont engagés lors de sa signature le 6 juillet 2018.

7/ L'animation et la réalisation des journées techniques collectives



Des animations techniques ont été réalisées par les partenaires du Syndicat :

- 2 animations techniques agricoles :

- Modélisation de l'allongement des rotations via l'outil « Mission Ecophyt'eau »
- Les couverts végétaux

- 2 animations techniques viticoles :

- Productivité du vignoble dans une exploitation engagée en DEPHY
- La robotique et les nouvelles technologies au service de la réduction des produits phytosanitaires

- 3 animations techniques agriculture/viticulture biologique :

- Visite d'un domaine viticole récemment converti au bio « A chaque millésime son travail du sol »
- La vinification à bas intrants
- Les bio pratiquent « Quelle complémentarité entre les bovins allaitants et les PPAM ? »

Au total, **7 animations techniques** collectives ont été réalisées en 2018.

124 agriculteurs/viticulteurs/étudiants ont participé à ces journées.



La vinification à bas intrants



8/ L'aménagement du territoire

L'implantation de haies présente de nombreux avantages : elle favorise la biodiversité et les auxiliaires (permet donc la réduction de l'usage des produits phytosanitaires) et freine les phénomènes d'érosion et de transfert de polluant dans l'eau. Au total **12,3 km** de haies ont été plantées en 2017-2018. **14 km** sont prévus pour la campagne 2018-2019.



Perspectives pour 2019 :



- **Les visites écoutes-conseils :**
 - 2^{ème} campagne 2018-2019 : 220 enquêtes chez des agriculteurs/viticulteurs. Lancement des suivis des exploitations ayant des pratiques à risques pour les transferts de pesticides vers les cours d'eau
- **13 suivis de diagnostics d'exploitation :**
 - suivis des exploitations engagées (ou non) en MAEC en 2016 et 2017
- **Plantation de haies : 14 km** prévus en 2018-2019
- **La Charte Prescripteurs « Conseiller en pensant à l'eau ça coule de source » :**
 - 3 commissions, 2 journées de formation à destination des conseillers (1 agri / 1 viti) et évaluation de la charte
- **Aménagement du bassin versant de la Vilaine :**
 - Poursuites des rencontres individuelles des exploitants (52 de prévues) ayant des parcelles dans le bassin versant pour identifier un projet d'aménagement d'une zone tampon permettant de réduire les transferts de pesticides vers la Vilaine et ses affluents
- **2 nouveaux groupes de progrès en viticulture :**
 - Agriculteurs en viticulture biologique
 - Gestion du vers de la grappe en appellation Chaume et Quart de Chaume
- **Les journées techniques agricoles :**
 - Evolution des systèmes de culture avec l'outil Mission Ecophyt'eau
 - Réduire et optimiser l'utilisation des produits phytosanitaires en céréales d'hiver
 - Destruction mécanique des couverts végétaux
 - Pâturage tournant et dynamique et productivité (lien avec le bocage)
- **Les journées techniques viticoles :**
 - Animation couverts végétaux en viticulture, du semis à la destruction
 - Entretien mécanique des cavaillons, alternatives aux herbicides
- **Les journées techniques en agri/viticulture biologique :**
 - Désherbage mécanique de précision en grandes cultures (cultures de printemps)
 - Visite technique d'un domaine viticole bio
 - Visite technique conversion lait bio
- **Animation et sensibilisation à l'aménagement du bassin versant (haie/mare) :**
 - Sensibilisation à la plantation de haies, à la conservation/restauration des mares
 - Démonstration de taille de formation des jeunes arbres



ENJEU 3 : RÉDUIRE LES USAGES NON AGRICOLES DE PESTICIDES

1/ La Charte Collectivités « charte d'entretien des espaces publics »

Le Syndicat Layon Aubance Louets incite les **45** communes du territoire au travers d'une charte à s'engager sur l'arrêt de l'utilisation des pesticides sur les terrains de sports et dans les cimetières. Le projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux) prévoit un arrêt total de leur utilisation en 2022.

Nombre de signataires : **21** communes / **45** communes du territoire

FORMATIONS :

- Visite technique du cimetière et terrain de sport **Zéro pesticide**,
- Soirée « Gestion Intégrée des Eaux pluviales », **52** participants
- Reconnaissance de la flore des rues pour en adapter l'entretien, **11** participants

2 accompagnements techniques personnalisés pour l'entretien des cimetières (Lys-Haut-Layon et Soulaines-sur-Aubance)

Stage d'une étudiante de l'Ecole Supérieure d'Agriculture sur l'optimisation de l'entretien des espaces publics dès la conception : réalisation d'un document composés de fiches techniques.



Formation terrain de sport



Panneau cimetières et terrains de sport en zéro pesticide

Perspectives pour 2019 :



FORMATIONS :

- Entretien écoresponsable des espaces sportifs extérieurs
- Conférence sur l'optimisation de l'entretien des espaces verts dès la conception des nouveaux aménagements
- Visite technique d'un cimetière en zéro pesticide
- Les plantes vivaces pour optimiser l'entretien
- Gestion et valorisation de la flore sauvage des rues
- Gestion de l'Eco pâturage

8 accompagnements techniques personnalisés sur l'entretien des cimetières et espaces verts

Déploiement des outils de communication :

- Impression et mise à disposition de panneaux cimetières et terrains de sport en zéro pesticide
- Mise à disposition de l'exposition « Sauvage des rues » dans les collectivités
- Organisation d'un concours photo sur l'exposition « Sauvage des rues »

2/ La Charte Paysagistes « charte objectif zéro pesticide »

Dans le cadre de ses actions de reconquête de la qualité de l'eau de nos rivières, le Syndicat Layon Aubance Louets travaille avec les **paysagistes** afin de les accompagner et de les certifier s'ils s'engagent à jardiner « au naturel ».

Les méthodes d'entretien devront donc limiter l'impact sur l'environnement et la santé.

L'adhésion des paysagistes à la charte est volontaire et montre leur engagement pour la qualité de l'eau.

Signataires : 11 paysagistes

- Alhambra l'Univers du Jardin, Chemillé-en-Anjou (Neuvy-en-mauges)
- Couleur Jardin, Les Ponts-de-Cé
- Nature et Jardin, Montillier,
- Potag'home, Angers
- SICLE, Angers
- Paysage de l'Authion, Le Plessis Grammoire
- Renatura Terra, Montrevault sur Evre (Chaudron en mauges)
- Nature et Création, Lys Haut Layon (Vihiers)
- Globule vert, Bellevigne en Layon
- Kevin Paysage, Saint Jean de Linière
- Altair project, Longuenée en Anjou



Formation des paysagistes



Panneau gazon

FORMATIONS :

- Atelier sur les techniques de Jardinage, 6 participants
- Atelier sur l'argumentaire commercial, 13 participants
- Atelier sur la création et l'entretien d'un gazon sans pesticide, 12 participants
- Atelier sur les espaces sablés sans pesticides, 14 participants
- Formation sur les techniques de jardinage pour les salariés, 7 participants

COMMUNICATION :

- Distribution du package « communication » & impression de panneaux et flyers
- Promotion des paysagistes dans la presse locale, auprès des entreprises et collectivités
- 4 interventions extérieures

EVALUATION DES PAYSAGISTES :

- Réalisation de diagnostics environnementaux

Perspectives pour 2019 :



ATELIERS ET FORMATIONS : (co-organisés avec l'agglomération du Choletais et le SAGE Evre Thau St Denis)

- Atelier « **Argumentaire commercial : mise en situation** »
- Atelier **conception et aménagement durable**
- Formation **reconnaissance des plantes sauvages**
- Formation **sur les plantes vivaces**
- Forum sur **la gestion intégrée des eaux pluviales**

COMMUNICATION ET PROMOTION :

- Mise à disposition du package « **communication** »
- **Promotion des paysagistes** dans la presse locale, auprès des entreprises et collectivités
- Réalisation de **diagnostics environnementaux** des entreprises



3/ Charte Jardineries « Jardiner au naturel, ça coule de source ! »

Depuis 2011, une **charte** a été signée avec les jardineries et les magasins de bricolage du territoire afin d'informer les particuliers sur les problèmes posés par l'utilisation des pesticides et promouvoir les solutions sans pesticides au jardin. **Signataires : 24 jardineries et magasins de bricolages**

FORMATIONS :

- Formation "**Aménager son jardin pour lutter contre les ravageurs**", 12 participants
- Diffusion de 42 flash Info "**Jardiner au naturel, ça coule de source !**"
- **16 accompagnements** personnalisés en magasins

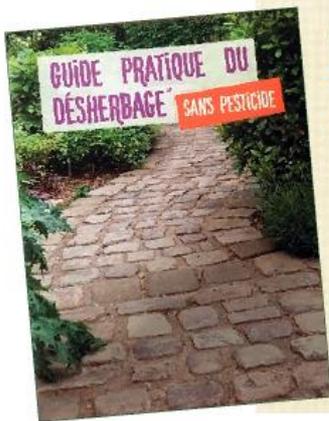
COMMUNICATION :

- Impression d'un **guide sur le désherbage**
- Mise à disposition du package « **communication** »

ANIMATIONS « GRAND PUBLIC » :

- **7 ateliers** de jardinage au naturel
- Manifestation « **Bienvenue dans mon jardin au naturel** »

EVALUATION du conseil des vendeurs : amélioration croissante depuis 2012



Perspectives pour 2019 :

FORMATION :

- **1 formation** sur le fonctionnement du sol
- Diffusion d'1 flash Info mensuel "**Jardiner au naturel, ça coule de source !**"

COMMUNICATION :

- Mise à disposition du package « **communication** »

ANIMATIONS « GRAND PUBLIC » :

- **7 ateliers** de jardinage au naturel
- **3 animations** en déchèteries sur la récupération des bidons de produits phytosanitaires





D ENJEU 4 : GESTION ET COORDINATION DES BESOINS EN RESSOURCE EN EAU

1/ Le bassin versant de l'Aubance amont

Le Syndicat Layon Aubance Louets a engagé un accompagnement auprès des irrigants pour mettre en conformité leurs prélèvements (forages et plans d'eau situés à **moins de 100 m** des cours d'eau) suite à la demande de la DDT49. Une méthodologie a été définie pour analyser les impacts des forages et les échanges entre la nappe d'accompagnement de l'Aubance (nappe supérieure) et la nappe captive du Cénomaniens (nappe inférieure).

Perspectives 2019 :



- Réalisation des diagnostics des forages, création de piézomètres, essais de pompage et suivi piézométrique

2/ Cas du bassin du Javoineau

Le Syndicat Layon Aubance Louets a engagé l'accompagnement auprès des **propriétaires de plans d'eau** implantés sur cours d'eau pour mettre en conformité leurs ouvrages, suite à la demande de la DDT49 – **30 plans d'eau** concernés :

- Etude concernant la **régularisation de 7 plans d'eau**
- Définition de "**solutions techniques type**" : gestion du débit sortant pour les plans d'eau de loisirs déclarés, déconnexion par contournement à ciel ouvert ou par canalisation pour les autres plans d'eau



Plan d'eau de la Brohonnière

Perspectives 2019 :



- **Accompagnement** par la Chambre d'Agriculture des propriétaires de plans d'eau à vocation d'irrigation
- **Diffusion de fiches techniques** sur les solutions "type"
- **Inventaire** des prélèvements et plans d'eau sur le bassin versant de l'Hyrôme

E ENJEU 5 : QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES



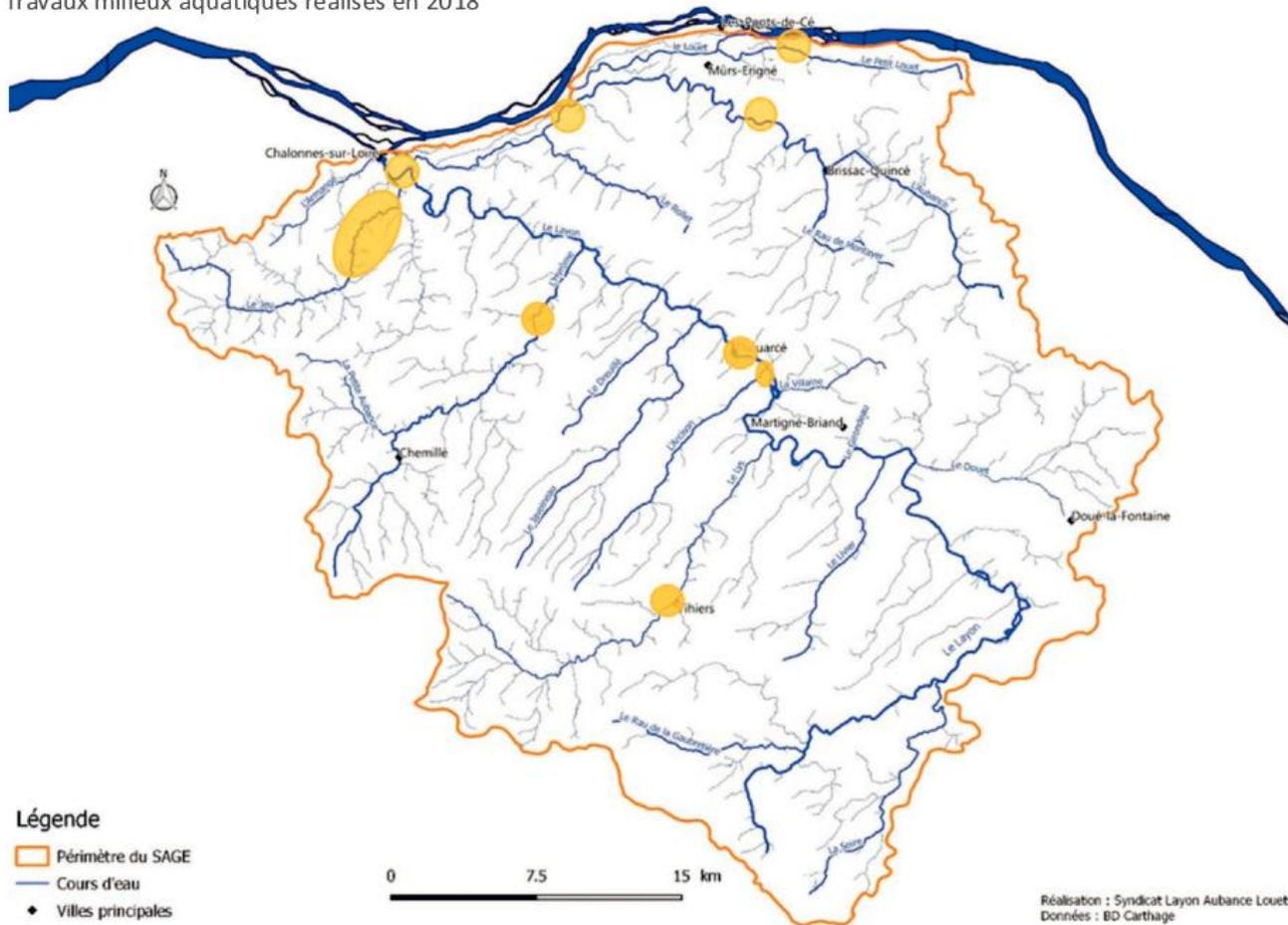
1/ Travaux milieux aquatiques

Les principaux travaux ont consisté en 2018 par :

- Arrachage mécanique et manuel de la jussie (plante envahissante) sur l'Aubance aval, le Layon aval et le Petit Louet
- Restauration de la ripisylve sur le Jeu (4 km) et l'Hyrôme.
- Remise en état d'un ouvrage de décharge de crue sur le Layon à la Petite Venise (Faveraye-Mâchelles)
- Reprofilage ponctuel de berge sur le Layon au lavoir de Mâchelles
- Finalisation des travaux de restauration morphologique du Lys dans l'ancien plan d'eau de Vihiers
- Remplacement d'un barrage par une rampe en enrochements, création de banquettes latérales et suppression de la chaussée du Moulin de Frogeroux sur l'Hyrôme
- Enlèvement d'embâcles
- Début des travaux de restauration morphologique de l'Aubance à Saint-Melaine-sur-Aubance



Arrachage de la jussie sur le Petit Louet



Zoom sur l'aménagement d'un barrage sur l'Hyrôme

En juillet 2018, le Syndicat Layon Aubance Louets a entrepris des **travaux de rétablissement de la continuité écologique et de restauration des berges de l'Hyrôme à Chanzeaux** pour un montant de 100 000 € HT financés par le Syndicat Layon Aubance Louets, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire.

Nature des travaux :

- La **pente des berges a été adoucie** au niveau de l'ancien camping et dans la parcelle en aval de la future passerelle
- Le mur de béton au moulin de Frogeroux a été remplacé par une **rampe en enrochement**
- Quelques arbres ont été coupés
- Installation de **pompe à museau**

Ces aménagements ont été réalisés pour plusieurs raisons :

- Adoucir la pente pour limiter l'érosion des berges et permettre un accès aisé à la rivière (pêche)
- Supprimer le mur en béton pour favoriser la remontée des poissons dans la rivière
- Oter les arbres fragiles le long de la rivière afin d'éviter qu'ils ne soient emportés en période de crue et gênent la circulation de l'eau
- Permettre la traversée des animaux pour aller d'une parcelle à une autre via un passage à gué
- Permettre aux animaux de ne pas s'abreuver directement dans la rivière afin de ne pas dégrader les berges et la qualité de l'eau

Pour poursuivre la dynamique, en 2019, la commune déléguée de Chanzeaux a prévu d'installer **2 passerelles** et ainsi **ouvrir un nouvel itinéraire de sentier pédestre**



Avant



Après



Berges de l'Hyrôme à Chanzeaux

Perspectives 2019 :

- Arrachage de la jussie sur l'Aubance aval, le Layon aval et le Petit Louet
- Restauration de la ripisylve sur le Livier
- Restauration de la ripisylve sur le ruisseau de Fourgas
- Déconnexion de plans d'eau implantés sur le Livier à Trémont et sur le ruisseau du Pont-Moreau aux Cerqueux-sous-Passavant
- Remise en eau d'un ancien bras sur le Layon au Moulin des Planches à Beaulieu-sur-Layon et restauration morphologique à l'amont
- Finalisation des travaux de restauration morphologique de l'Aubance à Saint-Melaine-sur-Aubance
- Restauration morphologique de l'Aubance à Charruau à Soulaines-sur-Aubance



2/ Etudes préalables aux travaux milieux aquatiques

- Définition de scénarios d'aménagement de 6 ouvrages situés sur le Layon aval
- Déconnexion des plans d'eau communaux à Doué-en-Anjou sur le ruisseau du Douet et à Valanjou sur le ruisseau de la Frappinière
- Restauration morphologique de l'Aubance (Domaine de l'Étang, clapet de Beaupréau, Moulin Roux, Moulin de la Basse Bête, Moulin de Ras, clapet du Pont des Buttes, zone humide et plan d'eau communal de Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance)
- Déconnexion de plans d'eau communaux sur le Livier à Trémont et sur le ruisseau du Pont Moreau aux Cerqueux-sous-Passavant



Etude sur la restauration morphologique du "Petit Noizé"

Perspectives 2019 :

- Etudes sur la continuité écologique de l'Hyrôme aval
- Etude de prévention des inondations et de continuité sédimentaire sur le ruisseau du Ragotier à Thouarcé
- Etudes faune-flore sur le Layon et l'Aubance
- Etude de restauration morphologique du Layon entre l'ancien plan d'eau de Chalonnes-sur-Loire et le camping de Chaudefonds-sur-Layon

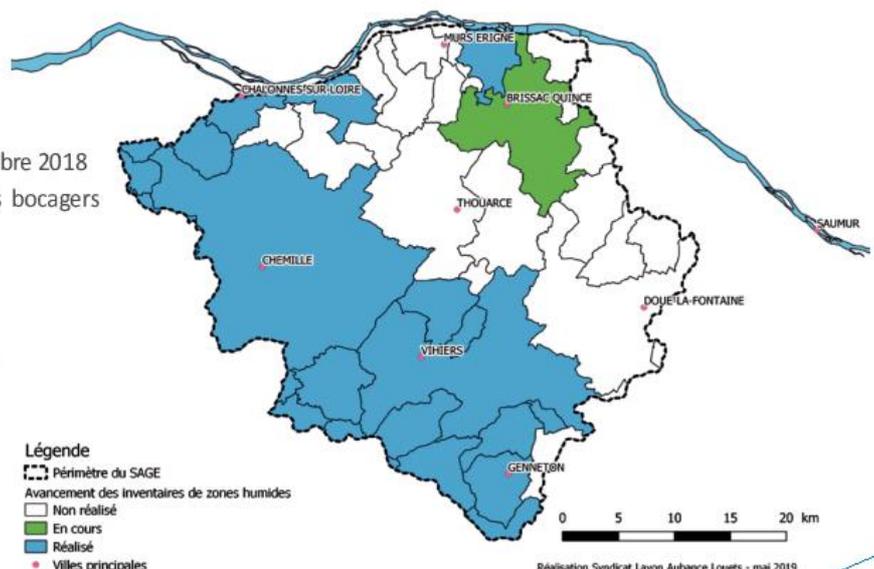


3/ Les zones humides

- Sensibilisation des élus lors du forum de novembre 2018
- Inventaire des zones humides et des éléments bocagers sur l'agglomération du Choletais

Perspectives 2019 :

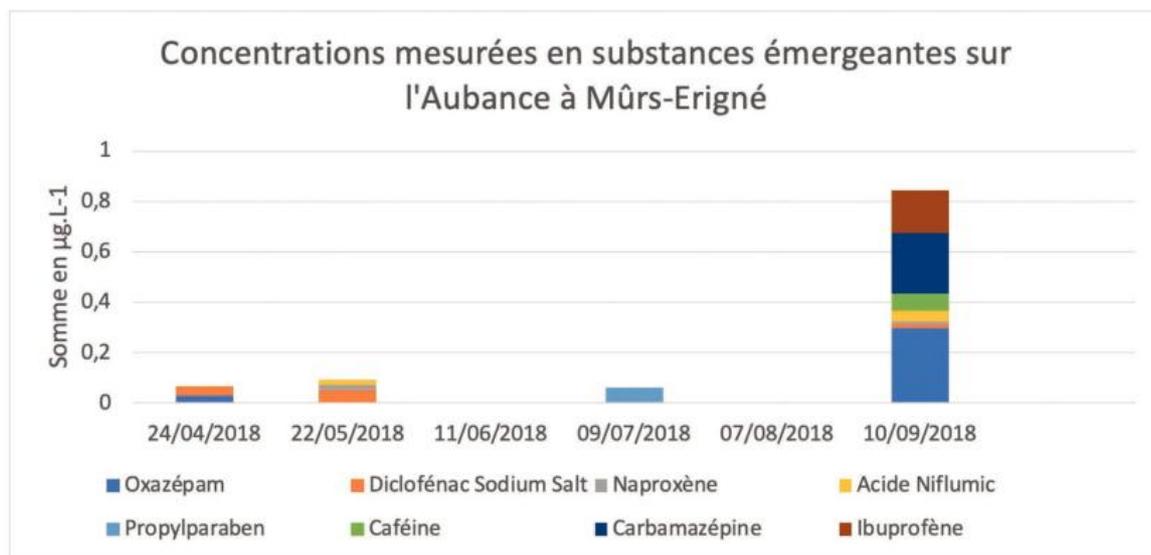
- Stage sur la hiérarchisation des zones humides
- Promotion et suivi des inventaires auprès des communes et intercommunalités



2/ Résultats et interprétation : substances émergentes

Le suivi des substances émergentes (médicaments en particulier) est prévu de l'année 2018 à 2021 à chaque fois d'avril à octobre (période d'étiage donc de concentration des polluants), sur une station différente chaque année.

En 2018, l'Aubance à Mûrs-Erigné a été suivie, dans un objectif d'amélioration de la connaissance. Une cinquantaine de substances sont recherchées. Les résultats sont présentés dans le graphique ci-dessous.



Les substances retrouvées sont des médicaments psychotrope (Oxazépam, Carbamazépine), analgésique (Diclofénac), anti-inflammatoire (Naproxène, Acide Niflumic), un perturbateur endocrinien (Propylparaben)

et la caféine. Les concentrations sont très variables selon les prélèvements et parfois élevées, du même ordre de grandeur que certains pesticides.

Perspectives 2019 : ○ Réalisation du suivi sur le Douet à Doué-la-Fontaine



3/ Démarche complémentaire : la recherche de l'origine de l'AMPA*

L'analyse des résultats de qualité d'eau en termes de pesticides a conduit au constat selon lequel l'AMPA contribuait pour une part très importante à la somme des concentrations en pesticides retrouvés dans les cours d'eau.

Cela est vrai pour la quasi-totalité des stations, mais particulièrement marqué sur le Layon amont.

Ce constat a conduit à s'interroger sur l'origine de l'AMPA, dont on sait qu'il ne provient pas uniquement de la dégradation du glyphosate agricole, mais aussi d'autres sources (glyphosate urbain utilisé par les particuliers, lessives, autres produits industriels...).

Un protocole de recherche a été défini et trois campagnes de prélèvements spécifiques AMPA/Glyphosate ont été conduites en partenariat avec le Conseil Départemental de Maine-et-Loire en aval de stations d'épuration. Des concentrations élevées en AMPA ainsi qu'en glyphosate ont été enregistrées dans certains cours d'eau et directement en sortie de station d'épuration. Une opération a été engagée en partenariat avec la commune déléguée de Champs-sur-Layon sur le ruisseau du Dreuilé.

*acide aminométhylphosphonique

Perspectives 2019 :

○ Les actions se poursuivent en 2019 avec la mise en œuvre de nouvelles mesures sur d'autres stations d'épuration



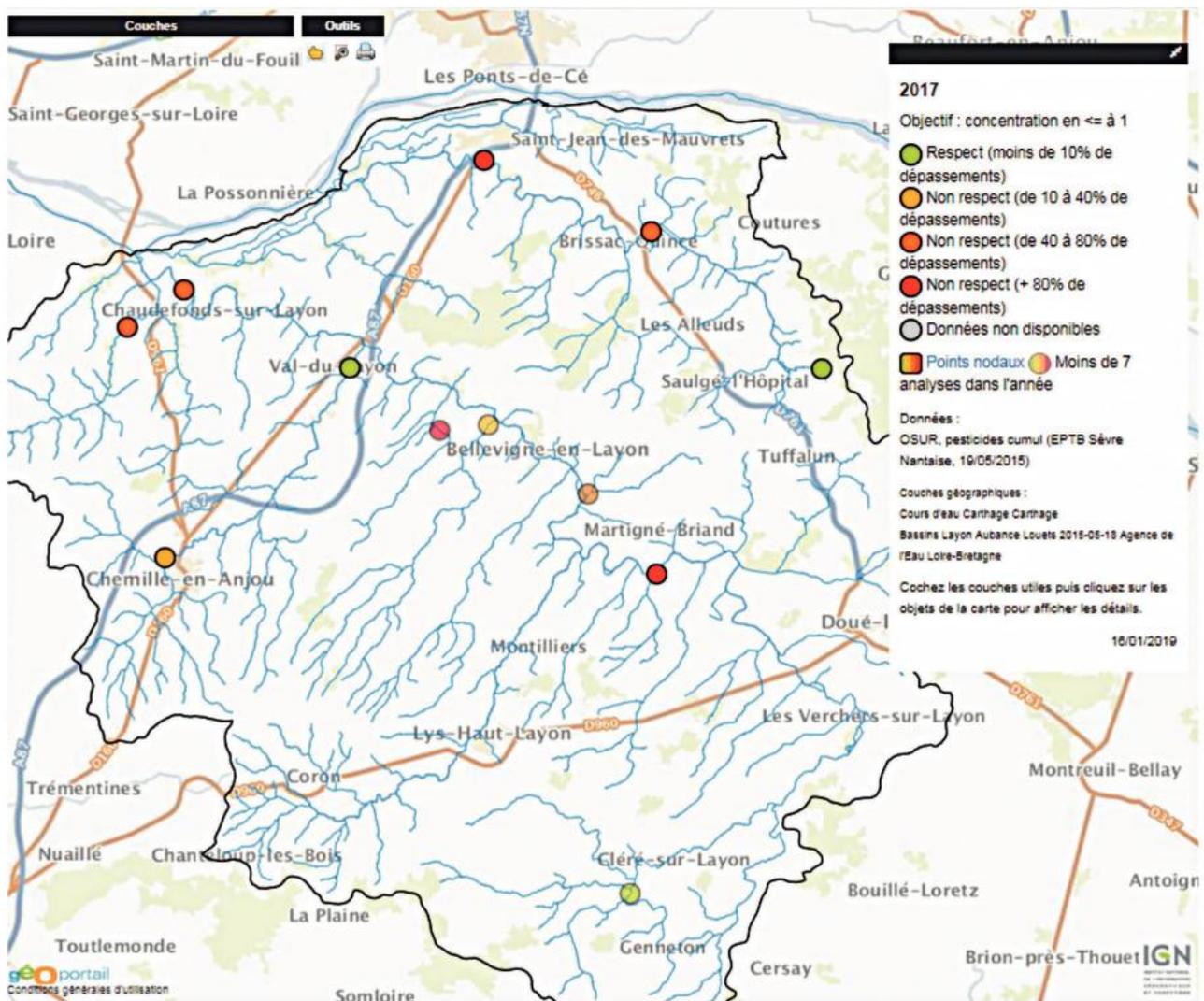
4/ Mise en place d'observatoires

L'observatoire de la qualité de l'eau

Dans le cadre d'un partenariat avec le Syndicat de bassin de la Sèvre Nantaise, un observatoire de la qualité de l'eau des rivières a été mis en place en 2018 sur le site internet du Syndicat :

<https://layonaubancelouets.fr/observatoire/qualite-eau-layon-aubance-louet/>

L'objectif est une **ouverture de la donnée qualité de l'eau au grand public** et aux autres partenaires, via un outil qui présente une bonne ergonomie. Les données « brutes » (valeurs des concentrations) sont déjà accessibles à tous en ligne, mais l'outil apporte la plus-value du traitement des données et de leur visualisation cartographique et graphique.



Capture d'écran de l'observatoire (paramètre pesticides) sur le site internet du Syndicat Layon Aubance Louets



2018
ouverture de la donnée qualité de l'eau au grand public



Données accessibles en ligne

Perspectives 2019 :

- Renforcement du partenariat avec l'EPTB Sèvre Nantaise, mise à jour et amélioration de l'observatoire



L'observatoire des zones humides

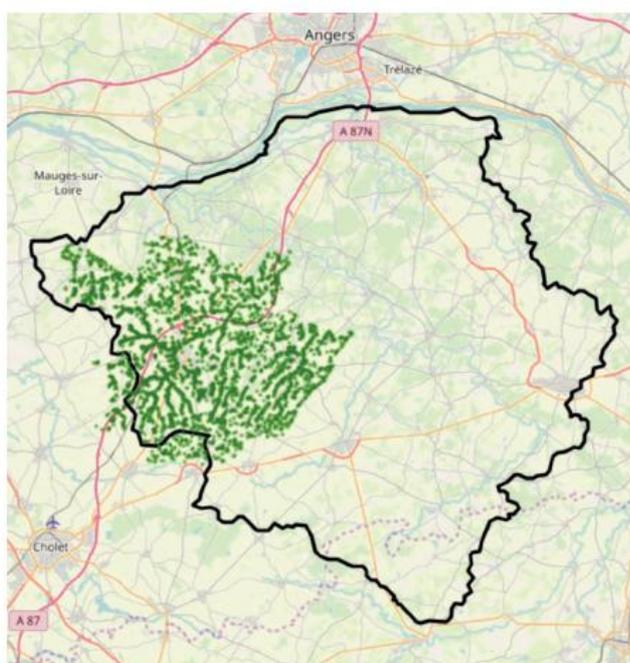
En début d'année 2018, l'état d'avancement des inventaires de zones humides sur le territoire a été mis à jour :

Un partenariat a été établi avec le Forum des Marais de l'Atlantique pour le traitement des données d'inventaire et la mise en place d'un observatoire des zones humides. Ce travail a parfois demandé de reprendre contact avec les communes (données manquantes...).

Perspectives 2019 :



- Le Syndicat Layon Aubance Louets va concevoir en parallèle un système simple d'observatoire des zones humides pour mise à disposition du grand public sur son site internet à partir de 2019



Captures d'écran du projet d'observatoire des zones humides (2 niveaux de zoom) sur le site internet, avec l'exemple des zones humides de Chemill-en-Anjou

La cartographie des sites accueillant des personnes vulnérables aux pesticides

Deux arrêtés préfectoraux sur le territoire du SAGE (Arrêté DDT-SEEF-MMT n°2016-12-01, Maine-et-Loire, et arrêté 19/09/2016, Deux-Sèvres) définissent les zones dans lesquelles l'application de phytosanitaires est subordonnée à la mise en place de mesures de protection ou interdite, pour la protection des « personnes vulnérables » aux pesticides. Ces personnes vulnérables sont définies dans les arrêtés (principalement enfants, sportifs, personnes âgées, malades ou handicapées).

Le Syndicat Layon Aubance Louets a engagé en 2018 un travail de réflexion et de recherche bibliographique et technique sur la question des personnes vulnérables aux pesticides. La Direction Départementale des Territoire de chaque département a été contactée. Dans l'objectif de la protection des personnes, le Syndicat Layon Aubance Louets réalise une cartographie indicative afin d'aider les acteurs à appliquer la réglementation. Fin 2018, une part importante du travail est déjà réalisée.

Perspectives 2019 :

- Une enquête auprès des communes pour préciser la localisation des sites accueillant des personnes vulnérables aux pesticides





Établissement public du ministère
chargé du développement durable

**Commission Locale de l'Eau - SAGE Layon Aubance Louets
Syndicat Layon Aubance Louets**

Lieu-dit Jouannet - Martigné-Briand - 49540 TERRANJOU
Tél. 02 41 59 86 59 - contact@layonaubancelouets.fr

www.layonaubancelouets.fr

